



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

JEU PV QUIZ'

Le jeu PV QUIZ' a été lancé depuis le 19 mai. Des premiers gagnants ont été récompensés lors de l'AG du 11/06/22 à REYRIEUX :

Récompenses individuelles (deux places en salon pour un match de l'OL)

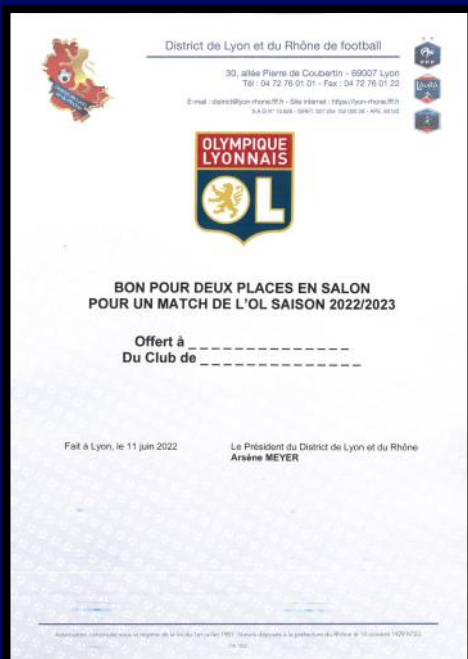
- Laurent RAGOT de ST ALBAN SPORTIF
- Raphael BROCC de CALUIRE FOOT FEMININ 1968

Récompenses Clubs (bon d'achat Nike de 100 €) :

- FC FRANC LYONNAIS
- CALUIRE FOOT FEMININ 1968

Vous retrouverez votre jeu sur ce PV et le prochain. Et ensuite il fera sa grande rentrée au mois de septembre.

Alors n'hésitez pas, jouez, de beaux lots sont à gagner !



NOTE AUX CLUBS TRES IMPORTANT

La ligue a ouvert depuis peu la cession LICENCES pour la future saison 2022/2023.

Comme vous le savez, ce sont toujours les premiers qui sont les mieux servis. Je ne peux que vous conseiller d'établir vos demandes de

licences en juin, juillet, car dès le mois d'août les services de la ligue ont du mal à suivre.

Ainsi, si vous ne perdez pas de temps, vous aurez moins de problèmes en septembre lorsque les championnats reprendront.

Je compte sur votre réactivité.

Bien sportivement

Arsène MEYER
Président du DLR





FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

Commission Foot Loisir



FOOT LOISIR – LE FEYZIN CBE CHAMPION A 11

Après les finales à 8 du côté de Mornant, la commission Foot Loisir présidée par Christian Bourlioux a organisé celles à 11 samedi 10 juin, cette fois ci au Clot Layat, dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon.

Au programme pour les douze équipes présentes, cinq rencontres de vingt-cinq minutes disputées sous un soleil de plomb.

La déception liée à la participation (12 équipes au lieu des 20 habituelles) n'a pas empêché l'épreuve de se disputer dans une parfaite ambiance.

Mais aussi de désigner un beau vainqueur, toujours avec un système de points fair-play attribués par les adversaires, s'additionnant au résultat, le Feyzin, devant l'US Montanay une entente ASUL-ASVEL.

LE CLASSEMENT FINAL

1/Feyzin CBE B, 2/US Montanay, 3/ASUL-ASVEL, 4/FC Franchevillois, 5/Entente, 6/Aqueducs de Bonnant, 7/JS Irigny, 8/AIL Manissieux, 9/Feyzin CBE A, 10/FAR Croix-Rousse, 11/CFI, 12/CETIAT

Denis DUPONT



L'US Montanay, deuxième



Les vainqueurs du Feyzin CBE B



Les arbitres du tournoi



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 juin 2022

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN

Secrétaire Général Adjointe : Martine GRANOTTIER

Présents : Serge GOURDAIN, Martine GRANOTTIER



INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

Les remises de médailles pour la saison 2021 / 2022 auront lieu le 29 juin 2022 au District de Lyon et du Rhône de Football, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON à 19h00. Une invitation sera envoyée à chaque récipiendaire.



INVITATIONS

A.S ST MARTIN EN HAUT : A.S. ST Martin en Haut invite le District de Lyon et du Rhône de football à l'occasion des 60 ans du club, le samedi 18 juin 2022 à partir de 12h à l'occasion du tournoi des sponsors, au stade municipal.

Arsène Meyer vous remercie pour cette sympathique invitation et sera représenté par Laurent Chabaud Vice-président du district.

US. VILLETTE D'ANTHON-JANNEYRIAS :

Le club US. VILLETTE D'ANTHON-JANNEYRIAS invite le District de Lyon et du Rhône de football au tournoi U11, U13 Ladies Cup 6^{ème} Sens Immobilier qui aura lieu le 18 et 19 juin 2022 (remise des récompenses à 17h30).

Le DLR vous remercie pour cette invitation et sera représenté par Serge Gourdain secrétaire Général du District et Evelyne Monteil présidente du Groupement Vallée du Rhône.

A.S. DIEMOZ : A.S. Diémoz invite le District de Lyon et du Rhône de football à l'occasion des 70 ans du club, le samedi 25 juin 2022 à partir de 10h tournoi intergénération, olympiade, match de gala et soirée d'anniversaire.

Arsène Meyer vous remercie pour cette sympathique invitation et sera représenté par Serge Gourdain secrétaire Général du District.

Martine Granottier secrétaire Adjointe du District.

Eric Grau président de la commission de discipline du district.

Evelyne Monteil présidente du groupement Vallée du Rhône

EVEIL DE LYON : L'Eveil de Lyon invite le District de Lyon et du Rhône de football à leur journée de festivité pour leurs 111 ans d'existence le 25 juin 2022 au stade Guillemet, 69100 Villeurbanne à partir de 11h. (Remise des récompenses à 18h00). Arsène Meyer vous remercie pour cette sympathique invitation et sera représenté par Christian Berger Vachon président de la commission médicale

A.S. GREZIEU LA VARENNE : A.S. Grézieu la Varenne invite le District de Lyon et du Rhône de football à l'occasion des 50 ans du club, le samedi 02 juillet 2022 pour cette occasion de nombreuses activités/démonstrations seront prévues durant la journée et celle-ci se finira par un concert sur le complexe sportif municipal.

Arsène Meyer vous remercie pour cette sympathique invitation et sera représenté par Patrick Pinti Trésorier du district, Roger André membre du CD et Marc Bayet président du groupement la Brevenne.



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 juin 2022

Trésorier Général : Patrick PINTI

Trésorier Adjoint : Franck BALANDRAS

➡ RELEVES N°1 SAISON 2021/2022

Les relevés de compte n°1 de la saison 2021/2022 ont été envoyés à tous les trésoriers des clubs en date du 12/11/2021. Ils étaient initialement à régler au plus tard le 25/11/2021. Un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au 09/12/21. **Les Clubs ci-dessous n'ayant pas réglé sont donc suspendus de toutes compétitions officielles à compter de ce jour et jusqu'à régularisation de leur situation (les rencontres seront annulées par nos services).**

FOOT ENTREPRISE : 660337 FC BPNL

➡ RELEVES N°2 SAISON 2021/2022

Les relevés de compte n°2 de la saison 2021/2022 ont été envoyés à tous les trésoriers des clubs en date du 21/01/2022. Ils étaient initialement à régler au plus tard le 03/02/2022. Les Clubs ci-dessous n'ayant pas réglé sont donc suspendus de toutes compétitions officielles à compter de ce jour et jusqu'à régularisation de leur situation.

CLUBS ENTREPRISES : 660337 FC BPNL
690450 SPARTAK

CLUBS LOISIRS : 564091 ALL STAR SOCCER

➡ RELEVES N°3 SAISON 2021/2022

Les relevés de compte n°3 de la saison 2021/2022 ont été envoyés à tous les trésoriers des clubs en date du 18/03/2022. Ils étaient à régler au plus tard le 01/04/2022. **Un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au 14/04/22. Les Clubs ci-dessous doivent impérativement régulariser leur situation pour éviter d'être suspendus de toutes compétitions.**

Clubs Foot Entreprise : 660337 FC BPNL
690450 SPARTAK

Clubs Loisirs : 564091 ALL STAR SOCCER

➡ RELEVES N°4 SAISON 2021/2022

Les relevés de compte n°4 de la saison 2021/2022 ont été envoyés à tous les trésoriers des clubs en date du 20/05/2022. Ils étaient initialement à régler au plus tard le 09/06/2022. **Un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au 23/06/2022.**



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

COMMISSION DES COUPES

Tél 04 72 76 01 29
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 juin 2022

Président : Bernard COURRIER

Membres CD : Serge GOURDAIN, Lakhdar TOUATI, Roland BROUAT

Membres : Alain BARBIER – Farid BEN FARAH - Gilbert BOUTEYRE – Robert DI RIENZO - Maurice MOURROZ – Noé TEDIM DA SILVA RIOS – Xavier MARTI

Excusés : Xavier MARTI

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER : 06/78/73/69/47

➡ PHASES FINALES

Planning des phases finales :

NEUVILLE : samedi 18 juin,

14h30 : Barrage séniors pour accession en ligue

CO ST-FONS - CS MEGINAND

16h30 : Finale championnat séniors D1

UGA DECINES - ASVEL

19h00 : Finale coupe Vétérans

ES ST-PRIEST - USM PIERRE BENITE

MORNANT : dimanche 19 juin,

10h00 : Finale coupe U15

FC LYON 2 - FC COLOMBIER SATOLAS

14h30 : Finale coupe U17

FC STE FOY LES LYON - FC PONTCHARRA ST-LOUP

17h00 : Finale coupe U20

FC MENIVAL - FC CHASSIEU DECINE

Question PVQuiz' N°5 : où se jouera la finale de Coupe U20 ?

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17
psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 juin 2022

Présidente : Martine GRANOTTIER (présente)

Membres : Hervé BAUDOUX (absent), Laurence MARTEL (présente)

Membres du CD : Bernard BOISSET – Laurent CHABAUD - Serge GOURDAIN – Said INTIDAM - Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ

Représentant des commissions : Thierry PESTRITTO et Benoit SUBRIN

➡ AUDITION

U15 HEYRIEUX : la Commission PSEM a reçu le Président du Club d'HEYRIEUX ainsi que Monsieur Frédéric AMOUYAL, Educateur de la catégorie U15 D3. Les échanges ont été constructifs.

➡ CONVOCATION

Club de BELLEROCHÉ : la Commission PSEM convoque le Président du Club de Belleroche ainsi que les éducateurs des catégories U11 et U13, le lundi 27 juin 2022 à 19 h 00. Présences obligatoires.

➡ RAPPORTS DELEGUES

U15 Coupe Brévenne HAUTS LYONNAIS / JS GIVORS : rencontre déroulée dans un bon état d'esprit. Bonne organisation de la rencontre.



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

COMMISSION DE DELEGATIONS

Tél 04 72 76 01 10
delegation@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 juin 2022

Président : PORTEJOIE GILLES - **Secrétaire :** DELATTRE CHRISTEL - **Membre :** KEROUANI HOCINE – BOUVARD NATHALIE

PRESENT : GILLES PORTEJOIE HOCINE KEROUANI NATHALIE BOUVARD

INFORMATION IMPORTANTE : il est rappelé aux clubs d'utiliser la demande de délégués à télécharger sur le site du District, rubrique Délégations et de respecter le délai de 2 semaines avant la rencontre. A défaut, vos demandes ne seront pas prises en compte !

A tous les clubs : libres et futsal en cas de match reporté, annulé, ou de changement d'horaire ou de lieu, vous DEVEZ impérativement prévenir le délégué désigné (se reporter à la liste des délégués, consultable dans la rubrique commission délégation,

RAPPEL : les frais des délégations ci-après sont imputés aux deux clubs, sauf indication contraire.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous vous rappelons qu'en cas de convocation par les diverses instances soit du District de Lyon et du Rhône, soit par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, et, EN CAS D'INDISPONIBILITE, merci de bien vouloir fournir un justificatif d'absence, aux instances concernées.

Mesdames et Messieurs les délégués, en cas d'indisponibilité, merci d'utiliser le formulaire téléchargeable sur mon compte FFF et de l'envoyer à la commission délégations, 15 jours auparavant.

Les rapports doivent **OBLIGATOIREMENT** être sur la boîte mail de la délégation pour le lundi avant 12h00 (delegation@lyon-rhone.fff.fr)



DESIGNATIONS

SAMEDI 18/06/2022 :

BARRAGE ACCES LIGUE : ST FONS CO // CS MEGINAND: YANNIS LEMEHEMA 14H30

FINALE D1 : DECINES UGA // ASVEL : MOURAD BENDJEDDOU 16H30

FINALE VETERANS : ES.ST.PRIEST // USM PIERRE BENITE : HOCINE KEROUANI 19H

COUPE BEAUJOLAIS : U15 : ET.S.LIERGULOISE // DOMTAC FC : NADIA BENNOUI 14H30

U17 : ET.S.LIERGULOISE // ST AMPLEPUSIEN : PASCAL DESHAYES 17H

DIMANCHE 19/06/2022 :

COUPE DE LYON ET DU RHONE FINALES : U15 : LYON FOOTBALL // COLOMBIER-SATOLAS: EMILIE BERTORA 10H

U17 : FC ST FOY LES LYO // PONTCHARRA ST L: NATHALIE BOUVARD 14H30

U20 : FC MENIVAL // CHASSIEU-DECINES FC : MAUD GUETTY 17H

COUPE BREVENNE : SENIORS : J.ST.O.GIVORS // CRAPONNE AS 2 : ALAIN DUCHAMP 16H30

FC RONTALON // BESSENAY CLUB : DENIS VERRIER 14H

COUPE SAONE METROPOLE :

U15 : FRANC-LYONNAIS // GOAL FC : LAURENT LAMBERT 10H

U17 : FC POINT DU JOUR // EV DE LYON : CHRISTEL DELATTRE 14H30

SENIORS : C.LYON OUEST SC // RILLIEUX OLYMP : LAURENT LAMBERT – CHRISTEL DELATTRE 16H30

COUPE BEAUJOLAIS SENIORS :

CHAMBOST-ALLIERES // SUD AZERGUES FOOT : BERNARD BOISSET 14H30

ST AMPLEPUSIEN // DOMTAC FC 2 : ERIC GRAU 17H

Question PVQuiz' N°5 : est-ce obligatoire, en cas de match reporté, annulé ou de changement d'horaire ou de lieu, de prévenir le délégué désigné ?



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél 04 72 76 01 09
reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 juin 2022

Membres du Comité Directeur : INZIRILLO Joseph (Président) - MORCILLO Christophe – Roland BROUAT – Lakhdar TOUATI

Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud – TOLAZZI André MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – VASSIER Georges – Stagiaire BOUDISSA Ouardia

Membres présents à la réunion : INZIRILLO Joseph -- MONTERO Antoine – VASSIER Georges – PIEGAY Gérard – BALANDRAUD Jean-Luc – TOLAZZI André -- Stagiaire BOUDISSA Ouardia

LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS : Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous. Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : district@lyon-rhone.fff.fr. Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR.

La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement. Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au District de Lyon et du Rhône de Football. Pour les réserves du District non pré-remplies dans la FMI, les Clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevable » ou « Réserve autre sur équipe visiteuse » et établir la réserve eux-mêmes.

Suite à une décision du bureau du District de Lyon et du Rhône de Foot, la CR vous informe qu'un joueur U 20 signant dans un nouveau club après le 31 janvier pourra si le club n'a pas de catégorie U20 évoluer en Seniors conformément à l'article 152 alinéa 4. Mais ne pourra jouer que dans les équipes inférieures à la plus haute catégorie du District.

Réserves concernant les licences non actives ou non valides : La CR ne pourra les traiter que lorsque la licence sera validée par la LAURA FOOT

RAPPEL SAISON 2021 – 2022 : La commission rappelle qu'une réserve doit comporter des griefs précis (qualification ou participation joueur). La commission vous conseille de vous reporter à la page 60 de l'annuaire 2020-2021 chapitre « Comment doit être formulé une réserve »

RECEPTION - RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

Affaire N° 253 : O. St Genis Laval 2 – US Millery-Vourles 2 – U 17 – Coupe Brevenne

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 11/06/2022

Réserve confirmée par le club de Millery-Vourles par courriel.



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

➡ RECEPTION - RECLAMATIONS D'APRES MATCH

Affaire N° 252 : FC Lyon 2 – FC Gerland 2 – U 17 – Coupe GLM

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 11/06/2022

Evocation du club de Gerland par courriel.

➡ DECISIONS

Affaire N° 252 : FC Lyon 2 – FC Gerland 2 – U 17 – Coupe GLM

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 11/06/2022

Evocation du club de Gerland par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe1 du FC Lyon (U 17 – National) de l'équipe (U 18 – R 2) et de l'équipe (U 16 – R 2), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2/B-3 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Affaire N° 253 : O. St Genis Laval 2 – US Millery-Vourles 2 – U 17 – Coupe Brevenne

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 11/06/2022

Réserve confirmée par le club de Millery-Vourles par courriel.

Confirmation de réserve rejetée.

Pour les compétitions organisées par les Groupements, les confirmations de réserve, ou les réclamations doivent être adressées au Groupement, Article 1.5 – coupe de Groupement du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

Le Président
Jose INZIRILLO

Le Secrétaire
Jean-Luc BALANDRAUD



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

FOOT ENTREPRISE – LA COUPE POUR L'AS COURTHIAL

La finale de la Coupe de Lyon et du Rhône Entreprise à 8 s'est déroulée mercredi 8 juin, au stade Troussier de Décines, entre l'AS Courthial Saint-Laurent de Mure et l'UGA Décines, soit les deux premiers du championnat. Arbitrée par Bernard Lachapelle et disputée sous des trombes d'eau, devant l'ensemble des membres de la commission présidée par Joel Jarry, la rencontre a donné lieu à un spectacle intéressant. Si les Murois étaient les mieux partis dans la rencontre avec deux buts de Vernay (2-0), les Décinois ont trouvé les ressources pour recoller en deuxième période grâce à Aindjian et Giorgi, envoyant les deux équipes à la séance de tirs au but. Séance dont est sortie vainqueur l'AS Courthial grâce à une ultime tentative de l'UGA Décines renvoyée par la barre. La soirée s'est poursuivie par une sympathique cérémonie de remise dans les locaux de l'UGA Lyon-Décines, club organisateur de la finale.

Denis DUPONT



Des organisateurs arrosés



*L'arbitre de la rencontre,
Bernard LACHAPELLE*



L'UGA Lyon Decines, finaliste



*L'AS Courthial, vainqueur
de la Coupe Entreprise*



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08
discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 juin 2022

Président : Mr Eric GRAU

Membres du Comité Directeur : Mr Roger ANDRE

Membres représentant des clubs et autres personnalités : Md Sabrina GEORGET – Mr Lucien SINA, secrétaire - Mr André QUENEL – Mr Loïc RIETMANN, représentant l'Amicale des Educateurs, Mr Jean-Marie SANCHEZ – Mr Nourredine ERRACHIDI, représentant des Arbitres – Mr Yannis LEMCHEMA – Mr Guy CASELLES – Mr Bruno BENOIT, Instructeur

Absences excusés: Mr Roger ANDRE – Mr Bruno BENOIT – Mr Guy CASELLES

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr» de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : discipline@lyon-rhone.fff.fr ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

➡ INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr.

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

➡ INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves. Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2021/2022 du DLR, de la page 144 à 150. Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que : Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifiée par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction. Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition.

De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.

Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

DEMANDE DE RAPPORT

Match N° 24524679 – Barrage U17 – D3 - du 28/05/2022 – LOSC (516533) / U.S. DES MONTS (582303)

Objet : Fumigènes au cours de la rencontre

Lu et noté :

Le rapport des deux clubs qui indiquent que des fumigènes ont été allumés avant et après la rencontre, le comportement des joueurs et des supporters était correct et festif.

Match N° 24522429 – U17 – Coupe de Lyon et du Rhône du 11/06/2022 – LIERGUES (504446) / FC STE FOY LES LYON (523654)

Objet : Comportement de l'entraîneur de STE FOY LES LYON

Lu et noté :

Suite au rapport de l'observateur, la Commission Départementale de Discipline transmet à la Commission de l'Arbitrage pour suite à donner.

Match N° 24522429 – U17 – Coupe de Lyon et du Rhône du 11/06/2022 – LIERGUES (504446) / FC STE FOY LES LYON (523654)

Objet : Comportement des supporters

Lu et noté :

Suite au rapport de l'observateur sur la tenue des supporters des deux équipes, la Commission Départementale de Discipline demande aux deux clubs de veiller au bon comportement de leurs spectateurs avant sanction.

Match N° 23378045 – Séniors – D4 – Poule F du 21/05/2022 – DIEMOZ (516290) / C.S. OZON (516822)

Objet : Echauffourée après match

Lu et noté :

Suite au rapport de l'officiel qui nous indique qu'une échauffourée s'est produite après la rencontre entre deux supporters des deux équipes, que les joueurs n'ont rien à voir et ont eu une tenue exemplaire (attitude confirmée par le rapport des deux clubs), la Commission Départementale de Discipline demande aux deux clubs de veiller au bon comportement de leurs spectateurs avant sanction.

CONVOCATIONS AFFAIRES DISCIPLINAIRES SOUMISES A INSTRUCTION

DOSSIER N°55

Match N° 24494944 – U17 – Coupe GLM - du 28/05/2022 – AS BUERS VILL. / FC LYON

Motif : Comportement illicite éducateur envers officiel

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **mardi 21 juin 2022 à 18h30**

Arbitre officiel : Mr Lucas FERNOUX

CLUB : FC LYON – 505605

Président(e) : Mr Patrice REA ou son représentant

Educateur(s) : Mr Amane DRAMERA – **Présence obligatoire**

Dirigeant(s) : Mr Morou ZAKARI - **Présence obligatoire**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

L. SINA - Secrétaire



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

DOSSIER N°56

Match N° 24522864 – U17 – Coupe GVR - du 26/05/2022 – GS CHASSE / ES GENAS AZIEU

Motif : Echauffourée après match

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **lundi 27 juin 2022 à 18h30**

Arbitre officiel : Mr Zakaria SBAI - Mineur devant être accompagné de son tuteur légal

CLUB : GS CHASSE – 504252

Président(e) : Mr Jérôme EXBRAYAT ou son représentant

Délégué Club : Mr Jérôme EXBRAYAT

Trésorière du club : Mme Linda ABBES CHRISTIN

Assistant bénévole : Mr Baptiste EXBRAYAT

CLUB : ES GENAS AZIEU – 523341

Président(e) : Mr Jean Luc IASONE ou son représentant

Educateur(s) : Mr J.Paul SCIANDRA et/ou Mr Dominique GROS

Assistant bénévole : Mr SOUAYAH Bassem

Joueur : n°2 Mr Mehdi SOUAYAH – n° 12 Mr Selimane BAHBAR - n° 13 Mr Adam MAJRI - **Présence obligatoire des 3 joueurs - Mineurs devant être accompagné de leur tuteur légal**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

L. SINA - Secrétaire



CONVOCATIONS AFFAIRES DISCIPLINAIRES NON SOUMISES A INSTRUCTION

DOSSIER N°C42

Match N° 23377782 – seniors – D4 – Poule D – du 22/05/2022 – FC RONTALON / ST PIERRE MINEURS

Motif : Bousculade à arbitre

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, conformément aux dispositions de l'articles **3.3.4.2.1** du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **lundi 20 juin 2022 à 18h30**

Arbitre officiel : Mr Nafis AKKUS

CLUB : ST PIERRE MINEURS - 504621

Président(e) : Mr Thomas TROC – ou son représentant

Dirigeant(s) : Mr José DE FREITAS MEIRELES

Joueur(s) : N° 8 – Mr Paul CARRE – **Présence obligatoire**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

L. SINA - Secrétaire



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

RECRUTEMENT

Si vous souhaitez intégrer notre District, la Commission Départementale de Discipline recherche un(e) bénévole pour la saison 2022-2023. Si cela vous intéresse, merci d'envoyer votre candidature par mail sur le site du District de Lyon et du Rhône district@lyon-rhone.fff.fr, ou sur l'adresse mail de la Commission discipline@lyon-rhone.fff.fr

Sportivement,

Éric GRAU

Président

Question PVQuiz' N°5 : les cartons noirs doivent-ils être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI ?

COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16

appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.

Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - CONVOCATION

Appel du 07 Juin 2022

DOSSIER N° AD 16

APPEL DU CLUB ENT.S. ST PRIEST, DE L'ARBITRE GHOUILA ILIAN ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 9 Juin 2022 - P.V. N° 557

DATE DU MATCH : 09/04/2022 - MATCH N° : 23382742

CATÉGORIE : U15 - D2 - POULE A

CLUBS : ENT.S. ST PRIEST 1 (533363) / F. C. MONT BROUILLY 1 (551625)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanctions de joueurs

La Commission d'Appel Disciplinaire convoque :

Le Lundi 27 Juin 2022 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Ilian GHOUILA

Muni d'une licence ou pièce d'identité

POUR LE CLUB ENT.S. ST PRIEST

M. le Président : Farid KHALED ou son représentant



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

M. le Dirigeant : Eddy ROBERT VERD

M. l'Educateur : Addine ICHOU ZINE

M. le Joueur N° 4 : Fayed SAINDOU AL - mineur accompagné de son représentant légal ou d'une personne dûment habilitée

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB F. C. MONT BROUILLY

M. le Président : Fabrice BOISSET ou son représentant

M. le Dirigeant : Raphael VERNUS

M. le Dirigeant : Maxime AUBIN

M. le Joueur N° 10 : Baptistin BERTRAND (capitaine) - mineur accompagné de son représentant légal ou d'une personne dûment habilitée

M. le Joueur N° 2 : Mael VALLIMAMODE - mineur accompagné de son représentant légal ou d'une personne dûment habilitée

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission de Discipline

Nous vous précisons que la présente convocation vous est adressée en conformité des prescriptions du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F. notamment de l'article 3.4.2.

En application des dispositions de l'article 3.2.1 dudit Règlement Disciplinaire, vous avez l'obligation d'en informer les licenciés convoqués (ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur).

Il vous est loisible d'être présent à cette audition, muni de votre licence F.F.F., accompagné éventuellement du conseil de votre choix. A défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée, ou produire vos observations écrites.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir, dans les meilleurs délais, le secrétariat de la Commission d'Appel (appel@lyon-rhone.fff.fr).

Pour toute personne convoquée et absente à l'audition, il devra être produit un justificatif officiel avant sanction financière (60€).

Nous vous informons également que :

Vous disposez de la faculté de citer les personnes dont vous souhaiteriez la convocation et ce, au plus tard 48 heures avant l'audition, étant entendu que le Président de la Commission se réserve le droit de refuser les demandes qui lui paraîtraient abusives.

Vous avez la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble du dossier au siège du District de Lyon et du Rhône. Les éventuelles sanctions prononcées seront consultables pour les Clubs, sur Footclubs, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon compte F.F.F. » (code d'activation communiqué par courriel ou sur le volet détachable de leur licence).

En vertu de l'article 3.4.1 et 3.4.4 du Règlement Disciplinaire, l'appel formulé au nom du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône donne compétence à la Commission d'Appel Disciplinaire pour, le cas échéant, aggraver les sanctions infligées et/ou retenir la responsabilité disciplinaire de votre Club et de ses licenciés impliqués, même si ceux-ci n'ont pas été sanctionnés en première instance.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 3.4.6 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., seront imputés au

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile.

Les frais inhérents à la procédure d'appel.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 11 Juin 2022

DOSSIER N° AR 18

APPEL DU CLUB U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 9 Juin 2022 - P.V. N° 557

DATE DU MATCH : 03/06/2022 - MATCH N° : 24522421

CATÉGORIE : VÉTÉRANS - COUPE de LYON et du RHÔNE

CLUBS : U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE 5 (521194) / U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES 5 (504671)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueurs non qualifiés

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Mercredi 15 Juin 2022 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE

M. le Président : Michael ALIMMI ou son représentant

M. l'Educateur : Ahmed IDRISSE OUALI

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES

M. le Président : Henri KRIKORIAN ou son représentant

M. l'Educateur : Mohamed NAADJI

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission des Règlements

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Président

C. NOVENT

Le Secrétaire

D. HAMON

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 13 Juin 2022

DOSSIER N° AR 19

APPEL DU CLUB F. C. COLOMBIER-SATOLAS CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DU MATCH : 29/05/2022 - MATCH N° : 24524678

CATÉGORIE : U17 - D3- BARRAGE

CLUBS : F. C. COLOMBIER-SATOLAS 2 (581381) / S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ 1 (500340)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueurs non qualifiés

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Lundi 27 Juin 2022 à 18H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB F.C COLOMBIER - SATOLAS

M. le Président : Fabien CATAFORT

M. l'Educateur : Jose Carlos SALGADO

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ

M. le Président : Alexandre ANDRIANO ou son représentant

M. l'Educateur : Marwane ABDELKRIM

Munis de leurs licences ou pièces d'identité



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

Un membre de la Commission des Règlements

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 13 Juin 2022

Présents :

M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Saïd INTIDAM, M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur
M. Gilles URBINATI, M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST, M. Jean Philippe KAPP, M. Christian BIGEARD - Membres

DOSSIER N° AD 15

APPEL DU CLUB A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 25 Mai 2022 - P.V. N° 555

DATE DU MATCH : 07/05/2022 - MATCH N° : 23376192

CATÉGORIE : SÉNIORS - D2 - POULE B

CLUBS : A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD 1 (504621) / A.S. DE MONTCHAT LYON 2 (523483)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction de joueurs

Voir notification dans Footclubs

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 15 Juin 2022

Présents :

M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Saïd INTIDAM, M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur
M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST, M. Jean Philippe KAPP - Membres

DOSSIER N° AR 18

APPEL DU CLUB U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 9 Juin 2022 - P.V. N° 557

DATE DU MATCH : 03/06/2022 - MATCH N° : 24522421

CATÉGORIE : VÉTÉRANS - COUPE de LYON et du RHÔNE

CLUBS : U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE 5 (521194) / U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES 5 (504671)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueurs non qualifiés

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE

M. le Président : Michael ALIMI - Licence N° 2546796568
M. l'Éducateur : Ahmed IDRISSE OUALI - Licence N° 2548277262
M. le Joueur N° 10 : Abdellah SAIDI - Licence N° 2544806575
M. le Joueur N° 11 : Ali MESSAHEL - Licence N° 2547889322



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

POUR LE CLUB U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES

M. le Président : Henri KRIKORIAN - Licence N° 2547587726

M. l'Educateur : Mohamed NAADJI - Licence N° 2547872406

**Après rappel des faits et de la procédure,
AUDITION :**

CONSIDERANT que le club U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES fait appel de la décision de première instance,

CONSIDERANT que l'engagement d'une équipe vétérans pour le club U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES a été enregistré pour la saison 2018/2019,

CONSIDERANT que l'équipe Vétérans a participé au championnat vétérans 2018/2019 en poule G,

CONSIDERANT qu'aucun engagement pour une équipe vétérans n'a été enregistré pour la saison 2019/2020,

CONSIDERANT qu'aucun courrier de mise en inactivité de cette catégorie pour la saison 2019/2020 n'a été effectué par le club U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES, il convient de considérer la catégorie vétérans comme étant en veille,

CONSIDERANT que l'engagement d'une équipe vétérans a été enregistré pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022,

CONSIDERANT que la saison 2020/2021, bien qu'interrompue par décision de la Fédération Française de Football, doit être considérée comme ayant eu son plein effet, par décision du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football du 24 mars 2021,

CONSIDERANT que l'article 4.06 des règlements du District de Lyon et du Rhône précise que pendant les 3 premières années d'existence d'une équipe vétérans, le club peut faire participer 2 joueurs Seniors de plus de 30 ans,

CONSIDERANT que l'équipe vétérans de U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES a plus de trois ans d'existence,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

L'article 4.06 des règlements du District de Lyon et du Rhône précise que pendant les 3 premières années d'existence d'une équipe vétérans le club peut faire participer 2 joueurs Seniors de plus de 30 ans.

Attendu que l'existence de l'équipe Vétérans de U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES a plus de trois ans d'existence, ils ne sont plus autorisés à faire participer des joueurs Seniors.

Donne match perdu au club U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES, pour avoir fait participer un joueur de la catégorie Senior, reporte le gain du match au club de U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE,

Amende le club de UGA Décines de la somme de 62 euros (soixante-deux) pour avoir fait participer un joueur de la catégorie Senior plus 51 euros (cinquante-un) de remboursement au club de U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE.

Impute au club U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

S'agissant d'une rencontre de Coupe de Lyon et du Rhône, la Commission d'Appel Réglementaire a jugé en dernier ressort comme le prévoit le règlement de la coupe indiqué dans l'annuaire du District de Lyon et du Rhône.

Toutefois, vous avez la possibilité d'une évocation au Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône de Football

**Le Président
C. NOVENT**

**Le Secrétaire
D. HAMON**

Copies : Commission des Règlements
Commission Sportive et des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 juin 2022

Président : Lakhdar TOUATI.

Vice-Président : Alain BARBIER.

Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER.

Membres : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE, Virginie LAGRANGE, Farid BEN FARAH.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB, Gabriel FAVRE, René TOREND, Christophe MELINON.

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12



MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être **nominativement** signé et adressé à la **Commission Sportive et des Compétitions**.

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 13 juin à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 17,18 et 19 juin 2022. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Depuis le début de la saison, la situation sanitaire (Covid), nous a obligés à être très souples au niveau de la programmation des matchs. Nous avons été amenés à accepter des modifications de dernière minute. Face à la tendance de certains clubs à profiter de cette souplesse, nous vous rappelons l'article 6.02 des règlements sportifs :

Zone rouge : De 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour du match modification interdite sauf accord explicite de la Commission Sportive et des Compétitions.

Dans le cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité 0 point aux deux équipes score 0-0.

La commission informe les clubs que désormais elle refusera toutes les demandes effectuées dans cette période rouge, sauf exceptions (avec justificatifs à l'appui) et qu'elle appliquera l'article 6.02 à la lettre.

Nous rappelons cependant que les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge mais les clubs ont obligation d'informer par mail la commission sportive, l'adversaire et les officiels.



ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

➡ ENGAGEMENTS 2022/2023

Pour la saison 2022/2023, comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font sur FOOTCLUBS. Date d'ouverture des engagements : **Mardi 14 Juin 2022.**

Nous invitons les clubs à faire le nécessaire rapidement, la date limite des engagements pour les seniors, U20, U17 et U15 (hors dernières divisions) est fixée au dimanche 26 Juin 2022.

Vous devrez également saisir :

Les stades

Les alternances et concordances (**aucune autre demande que celle saisie sur Footclubs ne sera acceptée**)

Les jours et horaires des rencontres (si différent de l'horaire légale)

Au moment des engagements, bien vérifier sur footclubs les coordonnées des membres du Club. Attention, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable".

Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.

➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non-fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

Séniors D1 poule B : Match n°23375938 du 29/05/2022 : JS Irigny 1 // Grigny FC 1

Cette feuille de match est à retourner au secrétariat du DLR, au plus tard le Lundi 20/06/22 avant 16h00.

➡ MONTEES ET DESCENTES DU CHAMPIONNAT 2021/2022

Les informations concernant les « Montées et Descentes » paraissent dans l'onglet :

Procès-Verbaux—Foot Lyon Rhône / Compte-rendu des Comités Directeurs / Compte-rendu CD du 15-11-21.

Programmation : Samedi 18 juin 2022 : Finale du championnat Séniors D1 (16H30) + Match de barrage pour monter en Ligue (14H30).

Suite à parution par la Laurafoot des montées/descentes de ses championnats au 10 juin 2022, nous publions les montées/descentes des championnats du DLR.

Les montées/descentes sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matchs, de la prise en compte du retrait de points pour cumul de cartons rouges et des procédures en cours.

Nous rappelons que l'ordre des lettres affectées aux poules pour départager les équipes de même rang dans des poules différentes pour les catégories non soumises au fair-play a été décidé par le tirage au sort effectué lors de l'assemblée générale d'hiver. L'ordre est le suivant : A, B, D, H, G, F, I, E, C

SENIORS

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 9 équipes du Rhône qui descendent de R3 séniors et reviennent au niveau district, il s'agit de :

PONTCHARRA 1

MEYZIEU 1

ASA VILLEURBANNE 1

BORDS DE SAONE 2

SC CALUIRE 1

UF BELLEVILLE FOOT 1

CS VERPILLIERE 1

CBE FEYZIN 1

AL MIONS 1

Comme nous avons 5 montées de D1 vers la ligue (R3),

Nous appliquons le principe de régulation à compter du niveau D2.

MONTEES / DESCENTES



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

En D1 Montent en LIGUE

Poule A : DECINES UGA 1
FC COLOMBIER-SATOLAS 1

Poule B : ASVEL 1
AS ST-MARTIN EN HAUT 1

Plus le vainqueur du match de barrage CO ST-FONS – CS MEGINAND

Descendent en D2

Poule A : FC CORBAS 1
AS CHANDIEU-HEYRIEUX 1
CS NEUVILLE 2
FC SEVENNE 1
USEL FOOT 1
BRON GD LYON 2

Poule B : Hte BREVENNE FOOT 1
JS IRIGNY 1
ES CHAPONOST 1
LOSC 1
CHAPONNAY-MAR 2
FC GRIGNY 1

En D2 Montent en D1

Poule A : FC VENISSIEUX 3

Poule B : OL VAULX 1

Poule C : CASCOL 1

Poule D : LIMONEST DARD ST DIDIER 3

(FC Gerland 1, JSO Givors 1, FC Chazay 1 et FC Lamure-Poule 1 ne montent pas suite à application article 4.00 relatif au principe de régulation)

Descendent en D3

Poule A : AS MANISSIEUX 1
FC MENIVAL 2
BELLEVILLE FOOT 2
AS DIEMOZ 1

Poule B : CO ST FONS 2
AL MIONS 2
USM PIERRE BENITE 1
ENT FONTAINES SATHONAY 1

Poule C : ES CHAPONOST 2
FC BORDS DE SAONE 3
LYON CHEMINOTS VAISE 1
ES CHARLY 1

Poule D : SC CALUIRE 2
SUD AZERGUES FOOT 1
FC CROIX ROUSSE 1
HAUTS LYONNAIS 3

EN SENIORS D3 Montent en D2

Poule A : AS BUERS 1
FC FRANC LYONNAIS 1 **FP=2,00** ne monte pas

Poule B : O BELLEROCHÉ 2
RC BELIGNY 1 **FP=1,50** monte

**PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022**

	<i>AS CONFLUENCE</i>	ne monte pas (infraction au statut de l'arbitrage)
Poule C :	AMPLEPUI 2	
	<i>FC RENEINS VAUXONNE 1</i>	FP=1,76 ne monte pas
Poule D :	AS ST PRIEST PORTUGAIS 1	
	<i>AS PUSIGNAN 1</i>	FP=1,85 ne monte pas
Poule E :	SPORTING NORD ISERE 2	
	<i>SO PONT DE CHERUY 2</i>	FP=1,68 ne monte pas
Poule F :	ES GENAS AZIEU 2	
	ES TRINITE 2	FP=1,00 monte

Descendent en D4

Poule A :	AS LIMAS 1	
	ASA VILLEURBANNE 2	
	ENT FONTAINE SATHONAY 2	
	<i>LOSC 2</i>	FP=1,24 ne descend pas
Poule B :	BEAUJOLAIS FOOT 2	
	GOAL FC 4	
	FC MT BROUILLY 2	
	ES LIERGUES 2	FP=1,82 descend
Poule C :	LIMONEST DARD ST DIDIER 4	
	O RILLIEUX 2	
	ANATOLIA 1	
	AS GREZIEU LA VARENNE 1	FP=1,57 descend
Poule D :	FC MEYS GREZIEU 2	
	RHONE SUD 1	
	USEL FOOT 2	FP=2,10 descend
Poule E :	JS IRIGNY 2	
	AS CHANDIEU HEYRIEUX 2	
	LA GIRAUDIERE 1	
	<i>BRON GD LYON 3</i>	FP=0,68 ne descend pas
Poule F :	FC CORBAS 2	
	FC PAYS VIENNOIS 1	
	CS VAULXOIS 1	
	MAIA SONNIER 1	FP=4,89 descend

EN SENIORS D4 Montent en D3

Poule A :	FC BULLY 1	
	FC PONTCHARRA 3	
	<i>ENT ST IGNY/PROPIERES 1</i>	ne monte pas (infraction au statut de l'arbitrage)
	<i>CHAMBOST-ALLIERES 1</i>	aux lettres ne monte pas
Poule B :	USVJ 1	
	FC RIVE DROITE 2	
	<i>LATINO 1</i>	aux lettres ne monte pas
Poule C :	FC ST CYR 2	
	FC GERLAND 2	
	TRINITE 3	ne monte pas car perdant barrage
Poule D :	JSO GIVORS 2	
	FC RONTALON 1	
	<i>US OUEST LYONNAIS</i>	aux lettres ne monte pas
Poule E :	AS BRIGNAIS 1	
	FC TERNAY 1	
	GIVORS BANS	ne monte pas car perdant barrage
Poule F :	FC CHASSIEU DECINES 3 :	



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

MUROISE-2

ne monte pas car perdant barrage

EN SENIORS D4 Bis Montent en D3

Poule G : FC FRANC LYONNAIS 2 (*vainqueur barrage*) **barré par équipe 1** ne monte pas
Poule H : ANTILLAIS VILL (*vainqueur barrage*) **aux lettres** monte
Poule I : SCBTP 1 (*vainqueur barrage*) **aux lettres** monte

Suite à parution par la Laurafoot des montées/descentes de ses championnats au 10 juin 2022, nous publions les montées/descentes des championnats du DLR.

Les montées/descentes sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matchs, de la prise en compte du retrait de points pour cumul de cartons rouges et des procédures en cours.

Nous rappelons que l'ordre des lettres affectées aux poules pour départager les équipes de même rang dans des poules différentes pour les catégories non soumises au fair-play a été décidé par le tirage au sort effectué lors de l'assemblée générale d'hiver. L'ordre est le suivant : A, B, D, H, G, F, I, E, C

CHAMPIONNATS JEUNES

U20

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 2 équipes du Rhône qui descendent de U20 R2 et reviennent au niveau district en U20 D1, il s'agit de :

AS BELLECOUR 1
DOMTAC 1

De plus, à ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 3 équipes du Rhône qui descendent de U18 R2 et reviennent au niveau district en U20 D1, il s'agit de :

FC LIMONEST DARD ST DIDIER 1
LYON CX ROUSSE FOOT 1
ES TRINITE 1

Comme nous avons 2 montées de U20 D1 vers la ligue (U20 R2),
Nous appliquons le principe de régulation à compter du niveau D2.

U20 D1 Montent en LIGUE

Poule A : FC FRANC LYONNAIS 1
Poule B : FC SUD OUEST 1

Descendent en D2

Poule A : US FORMANS 1
O RILLIEUX 1
AL MIONS 1
Poule B : LYON EVEIL 1
FC BORDS DE SAONE 1
ES GENAS 1

Montent en D1

Poule A : AMPLEPUIS 1
Poule B : RHONE VALLEE 1
Poule C : POINT DU JOUR 1

(ES Gleize 1, Pont de Chérut 1, FC Gerland 1 ne montent pas suite à application article 4.00 relatif au principe de régulation)

(Chassieu-Décines 2, ASVEL 2, FC Goal 2 ne monte pas car barrés par les équipes 1 qui se maintiennent en U20 D1)

(Sud Lyonnais 2 est barré par Sud Lyonnais 1 qui ne monte pas)



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

U17

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 3 équipes du Rhône qui descendent de U16 R2 et reviennent au niveau district en U17 D1, il s'agit de :

U F BELLEVILLE 1

US MEYZIEU 1

US MILLERY-VOURLES 1

Nous avons deux montées de U17 D1 vers U18 R2 ligue.

Ces deux équipes qui montent en ligue gardent leur place équipe en U17 D1.

EN U17 D1 Montent en LIGUE

Poule A : PONTCHARRA 1

Poule B : US MILLERY VOURLES 2

Descendent en D2

Poule A : BELLEVILLE FOOT 2

US MEYZIEU 2

ENT HTE BREVENNE GIRAUDIERE 1

LYON CX ROUSSE FOOT 2

car poussé par Belleville U16 R2

car poussé par Meyzieu U16 R2

ne descend pas car Belleville est poussé en D2

Poule B : US MILLERY-VOURLES 2

ES TRINITE 2

AL MIONS 1

SUD LYONNAIS 2

car poussé par Millery Vourles U16 R2 qui descend

repêché car Millery Vourles descend

EN U17 D2 Montent en D1

Poule A : FC GERLAND 1

Poule B : O ST GENIS LAVAL 2

Poule C : SPORTING NORD ISERE 1

(FCP Arbresle 1, Ste Foy Lyon 1, CS Ozon 1 ne montent pas suite à application article 4.00 relatif au principe de régulation)

Descendent en D3

Poule A : LYON CROIX ROUSSE 3

US MEYZIEU 3

FC CX ROUSSE 1

car Lyon Croix Rousse 2 descend

repêché car Lyon Cx Rousse 3 descend

Poule B : BEAUJOLAIS FOOT 1

ENT FORMANS / BORDS DE SAONE 1

SCBTP 1

Poule C : FC SUD OUEST 1

ENT VAL D'AZERGUES 1

EN U17 D3 Montent en D2

Poule A : ENT SATHONAY/FONTAINES 1

AS GREZIEU LA VARENNE 1

Poule B : CO ST FONS 1

AS BUERS 1

Poule C : OL VAULX 1

FC POINT DU JOUR 1

(Mt Brouilly 1, Pont de Chérucy 1, US des Monts 1 ne montent pas suite à application article 4.00 relatif au principe de régulation)

U17 D3 Bis Montent en D3

Toutes les équipes des poules D et E de U17 D3 Bis



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

U15

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 2 équipes du Rhône qui descendent de U15 R2 et reviennent au niveau district en U15 D1, il s'agit de :

FC CHASSIEU 1

CS NEUVILLE 1

Les 2 équipes de notre championnat D1 qui montent en ligue conservent leur place en D1.

AS ST PRIEST 2 et FC LYON 2 ne peuvent pas monter en U15 R2.

FC LYON 2 refuse de monter en U16 R2, donc le meilleur second des 2 poules peut prétendre monter en U16 R2.

EN U15 D1

Montent en U15 R2 : AS CRAPONNE 1
LYON CX ROUSSE FOOT 1

Montent en U16 R2 : AS ST PRIEST 2
AS CRAPONNE 1
LYON CX ROUSSE FOOT 1

FP : -0,42
(FP : 0,69 ne monte pas en U16 R2)

Descendent en D2

Poule A : USEL FOOT 1
O ST GENIS LAVAL 2
ASVEL 1
US MEYZIEU 2
AS BELLECOUR 1

Poule B : FC ST CYR 1
ES TRINITE 2
FC VAULX 2
FC CHASSIEU DECINES 2
AS MONTCHAT 2

EN U15 D2 Montent en D1

Poule A : AS BUERS 1
ES ST PRIEST

FP 2,04 (ne monte pas)

Poule B : O SATHONAY 1
LYON EVEIL 1

FP 0,41 (ne monte pas)

Poule C : SPORTING NORD ISERE 1
FC STE FOY LYON 1

FP -0,23 (monte)

Descendent en D3

Poule A : O RILLIEUX 1
ENT FCRD/CSR 1
CO ST FONS 1
FC VENISSIEUX 3
FC MT BROUILLY 1

FP -1,05 ne descend pas

Poule B : FC CORBAS 1
CHAPONNAY MAR 2
BELLEVILLE FOOT 2
O LYONNAIS FEM 4

FP -0,88 ne descend pas

Poule C : SCBTP 1
ENT NEUVILLE COUZON 2
LY CX ROUSSE FOOT 2
AS MONTCHAT 3

FP 0,14 descend
descend car Montchat 2 descend de D1

U15 D3 Montent en D2

Poule A : FC LYON 5

ne peut monter car bloqué par équipe supérieure



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

EVEIL LYON 2
BRON GD LYON 2
ne peut monter car bloqué par équipe supérieure
monte car FC Lyon et Eveil Lyon ne peuvent pas monter

Poule B : ENT USVJ/JONS 1
Poule C : FCP ARBRESLE 1
Poule D : SC CALUIRE 1

(deux des quatre seconds étaient prévus pour la montée mais ne montent pas suite à application article 4.00 relatif au principe de régulation)

Descendant en D4

Poule A : UGA DECINES 1
ASUL 1
ASVEL 2
OZON 1 **FP -0,32** ne descend pas

Poule B : PAYS VIENNOIS 1
US VAL AMBY 1
AS BELLECOUR 2
AL MIONS 2
AS MANISSIEUX 1
US LOIRE 1 **FP 0,88** descend

Poule C : US DES MONTs 1
SC GARON 2
AS ST MARTIN EN HAUT 1
FC STE FOY LYON 2 **FP -0,68** ne descend pas

Poule D : ENT VAL AZERGUES 2
FC PONTCHARRA 2
ES GLEIZE 1
ES LIERGUES 2
LIOMONEST DARD ST DIDIER 2 **FP 0,50** descend

U15 D4 Montent en D3

Poule A : RC BELIGNY 1
BEAUJOLAIS FOOT 1 (ne monte pas aux lettres)

Poule B : FC MEYS GREZIEU 1
ENT RHONE SUD / TARTAR 1 (ne monte pas **aux lettres**)

Poule C : FC BORDS DE SAONE 2
FC ST CYR 2 (monte aux lettres)

Poule D : SUD LYONNAIS 2
USEL FOOT 2 (ne monte pas **aux lettres**)

Poule E : FC GERLAND 2
ES CHARLY 1 (ne monte pas **aux lettres**)

Poule F : TERNAY 1
MUROISE 1 (ne monte pas **aux lettres**)

Toutes les demandes, en rapport avec les classements et les Montées/Descentes, doivent être effectuées par messagerie via la boîte mail officielle du club. Nous vous rappelons que tout écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions



CHAMPIONNAT 2022/2023

Le tirage des poules du championnat pour la saison 2022-23 sera effectué **le Mercredi 29 juin 2022 au DLR.**

Tous les clubs sont invités à participer.

Programme des tirages : 16 h 00 : U15.

16 h 30 : U17.

17 h 00 : U20.



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

17 h 30 : Seniors D3.

18 h 00 : Seniors D1 et D2.

➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District.

Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Les ententes de la saison 2021/2022 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs : menu « Organisation / vies des Clubs ».

➡ HOMOLOGATION DE TOURNOIS

560508 GOAL FC – U11 U12 U13 le 26 Juin 2022

528363 SPORTING NORD ISERE – U7 U8 U9 le 18 Juin 2022 U10 U11 le 19 Juin 2022

516402 LYON CROIX ROUSSE FOOTBALL – U11 le 25 Juin 2022 U13 le 26 Juin 2022

Question PVQuiz' N°5 : que devront saisir les clubs sur footclubs en plus de leurs engagements en compétitions ?

COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10

feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 juin 2022

Présent : Mr CATHELAND,

Excusées : Mmes CHAUVOT, PLATROZ, DI RIENZO, VERGUET, PLATROZ. Mr MONTAGNON

➡ AG DE FIN DE SAISON

Elle aura lieu le **samedi 02 juillet de 9H30 à 12H au District de Lyon et du Rhône de Football**. La présence de tous les clubs est souhaitée. **Limité à deux personnes par club.**

Merci. Bilan 2021/2022 et informations sur la saison 2022-2023

➡ FEMININES SENIORS D1 A 11

Classement sous réserve

Poule Accession

1^{er} Chassieu Décines F.C. 2

2^{ème} Villefranche Fc 1

3^{ème} Chaponnay Marennes 1

➡ FEMININES SENIORS D2 A 11

Classement sous réserve

Poule Accession

1^{er} Colombier-Satolas Fc 1

Poule B

1^{er} Ent. Hte Brevenne/Ht Lyonnais 1

Poule C

1^{er} St. Amplepuisien 1



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

2^{ème} A.S.Univ. Lyon 1
3^{ème} St Priest 1

2^{ème} USEL Foot 1
3^{ème} S.C.B.T.P 1

2^{ème} Fc Lamure Poule 1
3^{ème} La Giraudière 1

→ FEMININES SENIORS D1 A 8

Classement sous réserve

Poule A

1^{er} F.C. Point du Jour 1
2^{ème} AM.S. Diemoz 1
3^{ème} Craponne As 1

Poule B

1^{er} C.S. Vaulxois 1
2^{ème} Manissieux As 1
3^{ème} F.C. Croix Roussien 1

→ FEMININES U18 D1 A 11

Classement sous réserve

Poule Accession

1^{er} St Priest As 2
2^{ème} F.C. Ste Foy Les Lyon 1
3^{ème} E.F Saône Beaujolais 1

Poule B

1^{er} Venissieux FC 1
2^{ème} Craponne AS 1
3^{ème} GF Monts et Plaine 1

Poule C

1^{er} A.S. St Martin en Haut 1
2^{ème} USEL Foot 1
3^{ème} FF Echirolles

→ FEMININES U18 D1 A 8

Classement sous réserve

Poule Unique

1^{er} GFC 2
2^{ème} O. St Genis Laval 1
3^{ème} Vaulx en Velin 1

→ COUPE DE LYON ET DU RHONE (VIAL)

FC Chassieu Décines FC 2 contre A.S.Univ. Lyon 1 0-1

Bravo aux deux équipes pour le jeu et leur fair-play

→ FUTSAL FEMININ

Le premier Championnat arrive bientôt à son terme. Nous avons déjà été précurseur en organisant une compétition de Futsal dédiée aux Filles. Ça n'est que le début et devons poursuivre les efforts pour féminiser la pratique, afin que notre district devienne une référence Nationale en la matière, comme il l'est déjà pour le Futsal avec ces 2600 licenciés (1^{er} de France). C'est pourquoi la commission Futsal invite tous les clubs à rejoindre cette compétition pour proposer une pratique supplémentaire à leurs joueuses.

→ JEUNES

Il y aura sur un prochain PV une note explicative sur les pratiques féminines jeunes.



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

COMMISSION FOOTBALL D'ENTREPRISE

Tél 04 72 76 01 07

Réunion du 13 juin 2022

PRESIDENT DELEGUE : JARRY JOEL - 06 18 75 23 87

MEMBRES : CANNIZZARO JUSTIN - BATHOL HERVE et GUILMET JACQUES (06-73-38-93-44)

RESULTAT DE LA FINALE DE LA COUPE : U.G.A / COURTHIAL : 2 à 2 . COURTHIAL L'emporte aux tirs aux buts : 3 à 2

La Commission félicite les 2 équipes finalistes pour la qualité du match, ainsi que leur fair-play et le très bon esprit tout au long de la rencontre malgré les conditions climatiques très défavorables !

Remerciements à M. Bernard Lachapelle pour son arbitrage .

Remerciements au président de l'UGA Décines ainsi que son équipe dirigeante pour le prêt de leurs installations et l'excellent accueil .

CHAMPIONNAT : Nous vous rappelons que les derniers résultats doivent parvenir au District au plus tard Vendredi 17 Juin , sinon ils seront annulés automatiquement .

RAPPEL : Notre Assemblée Générale se tiendra Mercredi 22 Juin à partir de 18H15 . Présence obligatoire d'au moins un membre de chaque club qui nous donnera son intention concernant la saison prochaine .

Question PVQuiz' N°5 : quel est le score de la finale de coupe du football entreprise ?

COMMISSION FUTSAL

04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 13 juin 2022

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPELLE, M.Thierry BOLZE, J. HERNANDEZ



AVIS A TOUS LES CLUBS

Les courriers concernant le FUTSAL doivent être adressés par mail à cette commission : futsal@lyon-rhone.fff.fr

A NOTER : En cas de changement de lieu , date ou horaires , les clubs doivent impérativement utiliser footclubs , la commission ne peut être sollicitée qu'en cas d'extreme nécessité Les horaires réglementaires sont les suivants :

Vendredi : 18h à 21h45

Samedi : 10h à 21h45

Dimanche : 10h à 19h

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 18h à 21 h

Les zones (rappel)

VERTE : Jusqu'à 16h le lundi qui précède de 13 jours le dimanche de la rencontre

ORANGE : jusqu'à 16h le lundi qui précède de 6 jours le dimanche de la rencontre , accord de l'adversaire obligatoire

ROUGE : de 16h le lundi qui précède le dimanche de la rencontre ; modification interdite sauf accord explicite de la commission,



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

Les changements de terrain ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire ; il faut l'en informer , ainsi que la commission , l'arbitre et le délégué éventuel.

➡ CHAMPIONNAT FEMININ

Le premier championnat Futsal Féminin Séniors, s'est avéré une réussite totale : satisfaction des participants, état d'esprit remarquable et parfaite organisation. Toutes les équipes ont joué le jeu, réceptives des différentes mises en place. Toutes les rencontres ont fait l'objet d'une attention particulière de la commission de l'arbitrage, avec la désignation d'un arbitre lors de chaque rencontre. Pour la saison prochaine et dans la continuité de cette très bonne expérience, le District de Lyon et du Rhône, encourage et invite tout club (Libre ou Futsal), à nous rejoindre.

Ce n'est que le début, et nous devons tous ensemble poursuivre nos efforts pour féminiser la pratique Futsal.

La commission Futsal invite tous les clubs à prendre contact avec elle pour répondre à tous vos questions ou vos interrogations. La commission FUTSAL adresse ses remerciements au club de GOAL FUTSAL pour la bonne organisation de cette belle journée .

➡ COUPES DE LYON ET DU RHONE FUTSAL

Résultats FINALES DIMANCHE 12 JUIN à TASSIN

CHALLENGE U15 : Vainqueur : A.S MARTEL CALUIRE

COUPE DE LYON ET DU RHONE U18 : Vainqueur : GOAL FUTSAL CLUB

COUPE DE L'AVENIR : Vainqueur : CONDRIEU F.C 2

COUPE DE LYON ET DU RHONE : Vainqueur : A.S SAINT-PRIEST

➡ CHAMPIONNAT

La commission futsal adresse ses félicitations à GOAL FUTSAL pour son accession en NATIONALE 2 .

Le championnat est terminé ; les clubs peuvent consulter le classement sur le site du District .

Dans l'attente de décisions (F.F.F , Ligue , Forfaits et Fusion) , la commission vous communiquera Les montées et descentes le 27 Juin ou au plus tard le 04 Juillet .

Vœu n°1 - Commission Futsal Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 14 mai 2022 Modification du Règlement de la Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Seniors

Article 4 - Système de l'épreuve 4.1. La coupe de Lyon et du Rhône de futsal se dispute sur une rencontre unique d'une durée de deux fois 25 minutes (temps normal avec élimination directe) en cas de match nul, prolongation de 2x5 minutes et ensuite 3 tirs au but. Si nouvelle égalité, tirs au but à la mort subite. 4.2. Tirage des premiers et deuxièmes tours : équipes de D3 et D4 éliminées de la Coupe Nationale. 4.3. Tirage du troisième tour : toute équipe éliminée de la Coupe Nationale 4.4. A partir du quatrième tour : tirage intégral. 4.5. La finale seulement, se dispute en deux fois 20 minutes en temps réel ; en cas de match nul, prolongation de deux fois 5 minutes, si égalité, 3 tirs au but et enfin tirs au but à la mort subite.

Article 4 - Système de l'épreuve 4.1. La coupe de Lyon et du Rhône de futsal se dispute sur une rencontre unique d'une durée de deux fois 25 minutes (temps normal avec élimination directe) en cas de match nul, prolongation de 2x5 minutes et ensuite 3 tirs au but. Si nouvelle égalité, tirs au but à la mort subite. 4.2. Toutes les équipes engagées participeront, sans exempt, au premier tour. 4.3. L'équipe tirée en premier lors du tirage au sort recevra. 4.4. A partir du quatrième tour : tirage intégral. La finale seulement, se dispute en deux fois 20 minutes en temps réel ; en cas de match nul, prolongation de deux fois 5 minutes 3 tirs au but, si égalité tirs au but à la mort subite 4.5. Les équipes éliminées au premier tour ont la possibilité de participer à la coupe de l'Avenir si elles le désirent



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

Création du Challenge U15 : les clubs Futsal participant à la pratique U15 sont obligatoirement tenus de participer au Challenge U15 organisé par le District. Le règlement de ce Challenge est identique à celui de la Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Seniors, avec match éliminatoire et Finale disputée le même jour que les Seniors et U18.

➡ **ENGAGEMENT 2022/2023**

Les clubs qui étaient en inactivité doivent envoyer une lettre d'intention à la commission sportive avant le 15/07 pour préciser qu'ils souhaitent participer au prochain championnat. Ils devront ensuite confirmer leur engagement sur FOOTCLUBS. Les clubs qui n'auront pas écrit avant le 31/05/22 ne pourront pas participer au championnat à l'exception des dernières divisions du DISTRICT. Une équipe forfait général, mise en inactivité, mise hors championnat, doit se réinscrire avant le 31 mai par lettre adressée au District de Lyon et du Rhône département commission sportive et des compétitions. C'est cette lettre qui permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur. Si le club ne s'engage pas par écrit avant le 31 mai de l'année de son forfait, inactivité ou déclassement, il ne pourra prétendre pour les saisons suivantes à aucune division à l'exception de la dernière division de District et ce tant en jeunes, qu'en séniors. Au moment des engagements, bien vérifier sur footclubs les coordonnées des membres du Club. Attention, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable". Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.

Question PVQuiz' N°5 : quel club accède au championnat National 2 ?

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05

loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 14 juin 2022

Président : Mr Christian Bourlioux

Membres de la commission : Mrs Gabriel Sauzet, Patrick Durbiano, Simon Lesniohski, Olivier Robert, Gérard Meï, Manuel De Oliveira, Jérôme Hernandez

Prochaine Réunion : Mardi 21/06/2022

Résultats de la JOURNEE FINALE à 11

- 1-FEYZIN 2
- 2- MONTANAY
- 3- ASUL/ASVEL
- 4- FRANCHEVILLOIS 1
- 5- ENTENTE
- 6- AQUEDUCS DE BEAUNANT
- 7- IRIGNY
- 8- AIL MANISSIEUX
- 9- FEYZIN 1
- 10- FAR CROIX ROUSSE
- 11- CFI
- 12- CETIAT

Convocations Sont convoquées le mardi 28 juin 2022

Pour OL TV :Mrs Constancias Nathan, Kacher Malik

Pour GOAL FC 1 : Mr Demont Jean Baptiste,
Mr Bruandet Bertrand arbitre de la rencontre

Question PVQuiz' N°5 : quand est la prochaine réunion du foot loisir ?



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

Tél 04 74 68 67 83

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 9 juin 2022

Présents : S. Boisset - G. Pistol - G. Sève - A. Fezza - F. Bediat - C. Perrot - D. Combier - C. Robert - Z. Benslimane.

Coordonnées : Tél. présidente : 06 78 61 00 66

Permanence le jeudi de 19 h à 20 h 30, O.S.V. 535 avenue St Exupéry - 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

RAPPEL ADRESSE ENVOI DES FEUILLES DE MATCHS :

O.S.V. / GROUPEMENT BEAUJOLAIS DE FOOTBALL - 535, avenue Saint Exupéry - 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Vous pouvez déposer les feuilles directement dans la boîte aux lettres de l'O.S.V. située sur l'avenue St Exupéry. Elles doivent être mises obligatoirement sous enveloppe à destination du Groupement Beaujolais à inscrire sur l'enveloppe. Elles seront ensuite réparties dans les boîtes aux lettres intérieures par les responsables de l'Office des Sports de Villefranche

COMMISSION U7

Christian PERROT tél. 06 73 97 85 99

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS LE DIMANCHE 12 JUIN 2022 A BELLEVILLE site Rosselli :

29 équipes présentes sur 31 inscrites.

Les jeunes joueurs ont participé par rotation au festifoot (matches), ateliers d'animations et pratique loisir (golf foot, challenge penalty...) dirigés par des éducateurs en validation de diplôme sous la houlette de Rachida Majri (éducatrice DLR) et des membres de la CTJ du district de Lyon et du Rhône.

Les responsables du Groupement Beaujolais ont veillé au bon déroulement des rencontres de festifoot programmées par Christian Perrot, responsable U7.

En fin de matinée, sous une chaleur caniculaire, le sourire des enfants nous a apporté un agréable moment de fraîcheur lorsqu'ils ont reçu leur médaille et un sac.

Les jeunes joueurs étaient ensuite invités à la collation offerte par le club de Belleville Football Beaujolais.

Un grand merci à toutes les équipes présentes, à leur éducateur, aux parents, aux éducateurs responsables des animations ainsi qu'au club de Belleville Football Beaujolais pour son accueil chaleureux, la mise à disposition des installations du complexe Rosselli et à tous ses bénévoles pour leur collaboration à la préparation de cette journée (merci Corinne!).

Cette matinée a clôturé la saison sportive 2021/2022 de la catégorie U6/U7.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances estivales.

COMMISSION U9

Zinedine BENSLIMANE tél. 06 27 11 30 60

COMPTE RENDU DES FESTIFOOTS AU 25 MAI :

Journée du 21 mai :

Reçu feuilles de festifoot : CHAMBOST ALLIERES : manque feuille d'effectif de Chambost et O.S.B.

Non reçus : festifoot à FLEURIE.



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

➡ COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél. 06 22 82 74 09

Responsable journées Funfoot : Franck BEDIAT 06 08 60 45 23

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES AU 9 JUIN 2022

Journée du 21 mai :

B501 à Villefranche ; A405 à Odenas.

➡ COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18

Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

CHAMPIONNAT :

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES AU 9 JUIN :

Journée du 21 mai :

Poule D : O. Belleruche 2 – FC Tarare 1 (match du 5/02).

COUPE DU BEAUJOLAIS U13 :

Equipes qualifiées pour la finale programmée le 19 juin à 10 heures à Beaujeu. Présence des équipes à 9 heures.

Les rencontres seront dirigées par des jeunes arbitres officiels.

POULE A : DOMTAC FC3

POULE B : BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS 2

POULE C : FCVB3

POULE D : FCVB2.

➡ COMMISSION COUPES A 11

Christian ROBERT tél. 06 87 18 51 07 et Didier COMBIER tél. 06 33 65 15 22

COUPE JOSEPH MAGAT

DEMI FINALE : résultats

LIERGUES 2 – AMPLEPUIS 2 : 2 - 2 (T.B. 5 – 6)

BEAUJOLAIS FOOTBALL 1 – DOMTAC FC 2 : 0 - 7

RAPPEL COUPES SENIORS : en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, procéder directement aux tirs au but.

PROGRAMME FINALES COUPES 2021-2022

Les rencontres finales se dérouleront sur le terrain de Beaujeu. Merci au club de Beaujolais Football de nous accueillir pour cette journée festive, clôture de la saison 2021-2022.

Le samedi 18 juin :

14h30 : finale coupe du Beaujolais U15 : Liergues 1 – DomTac FC2

17 heures : finale coupe du Beaujolais U17 : Liergues 2 – Amplepuis 1

Le dimanche 19 juin :

10 heures : finale coupe du Beaujolais U13 : DomTac FC3 – Belleville Football Beaujolais 2 – FCVB2 – FCVB3.

14h30 : finale coupe des Vignerons : Chambost St Just – Sud Azergues Foot 2

17 heures : finale coupe Joseph Magat : Amplepuis 2 – DomTac FC2.

IMPORTANT : les clubs cités en premier sont considérés comme recevant et doivent apporter leur tablette pour établir la feuille de match.

Question PVQuiz' N°5 :

Question obligatoire PVQuiz' : quand a lieu la finale de la coupe Joseph Magat ?

Question bonus PVQuiz' : quelles sont les équipes qualifiées pour la coupe Beaujolais U13 ?



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56
brenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 14 juin 2022

Présents : Denis Contamin, Jérôme Pouzadoux, Marc Bayet

Excusés : Christian Collet, Farid Ben Farah, Hadi Laribi, Christophe Laval

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à la Maison des Associations de Chaponost 2° étage.

Groupement Brévenne 1 rue Louis Martel 69630 CHAPONOST tel : 04-78-45-57-56

mails : brenne@lyon-rhone.fff.fr et brenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

➡ PRESIDENCE

Présidence : Marc BAYET

L'Assemblée Générale du Groupement Brévenne se déroulera le samedi 3 Septembre à 9h00. Le club de l'US DES MONTS nous accueillera : le lieu n'est pas encore établi.

Les permanences du Groupement Brévenne reprendront le mardi 23 Août ; pensez à inscrire vos équipes pour la saison 2022-2023 ! A ce propos, quelques rappels :

les inscriptions effectuées en Coupes à 11 de Groupement ne deviennent effectives qu'en cas d'élimination de la Coupe de Lyon et du Rhône (jusqu'en 32° finale).

Dans la catégorie U13, les équipes 1 sont, sauf demande contraire, automatiquement inscrites au Festival U13 et ce gratuitement. Les équipes éliminées lors des deux premiers tours du Festival sont reversées en Coupe Brévenne

La reprise aura lieu le 17 Septembre en U13 (Coupe Brévenne) et le 24 Septembre en U7, U9 et U11.

Tous les membres du Groupement se joignent à moi pour vous souhaiter à tous d'excellentes vacances bien méritées. A la saison prochaine !

➡ COMMISSION U7

Christophe LAVAL

Journée Nationale des Débutants du dimanche 12 Juin à Saint Genis Laval

Nous avons accueilli 37 équipes représentant 19 clubs sous un soleil radieux et un temps chaud. Tous les participants ont été ravis des activités proposées (rencontres, ateliers et animations). Nous remercions particulièrement le club de Saint Genis Laval pour son accueil et la mise à disposition de ses installations. Un grand merci également aux représentants de la Commission Technique et des Jeunes, aux éducateurs en validation ainsi qu'aux volontaires de l'OSGL qui ont permis le bon déroulement de cet événement.

➡ COMMISSION U9

Denis CONTAMIN

Feuilles de bilan ou d'effectifs manquants : merci de transmettre les documents manquants de toute urgence.

Plateaux du 21 mai 2022 : Journée Finale (dernier avertissement)

VAUGNERAY : manque toutes les feuilles d'effectifs des équipes présentent sur votre plateau 7

FRANCHEVILLE : manque feuille de bilan de votre plateau 8

HAUTE BREVENNE : manque feuilles de bilan et d'effectifs de votre plateau 10

FC SUD OUEST 69 : manque feuille d'effectifs de vos équipes 1 et 2 sur le plateau 13 de TREVES 4 VENTS



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

➡ COMMISSION U13

Christian COLLET et Jérôme POUZADOUX (stagiaire)

Coupe Brévenne, finale du 11 Juin à 13h30 à Grézieu la Varenne (synthétique)

1 ^{er} : STE FOY LES LYON	12PTS
2 ^{ème} : MILLERY VOURLES 2	4PTS (Jonglage)
3 ^{ème} : RHONE SUD 1	4PTS
4 ^{ème} : MILLERY VOURLES 3	0 PT

Félicitation au club de Ste Foy Lès Lyon pour leur belle victoire. Merci également au club de GREZIEU LA VARENNE pour leur excellent accueil.

A l'année prochaine pour de nouvelles aventures... Bonnes vacances à toutes et tous.

➡ COMMISSION COUPES A 11

Marc BAYET

Finales Jeunes le 11 Juin à Grézieu la Varenne

Nous remercions l'AS GREZIEU LA VARENNE pour son accueil et le prêt de ses installations à l'occasion des finales U15 gagnée par HAUTS LYONNAIS 1 et U17 gagnée par SAINT GENIS LAVAL 2.

Finales Seniors à Saint Pierre la Palud le 19 Juin

Comme dans les finales de Coupe de District de Lyon et du Rhône, les clubs « recevants » sont ceux cités en premier : il leur incombe d'apporter leur tablette afin de remplir la feuille de match.

Coupe Monts du Lyonnais à 14h00 RONTALON – BESSENAY

Coupe Ballandras à 16h30 GIVORS 2 – CRAPONNE 2

Question PVQuiz' N°5 :

Question obligatoire PVQuiz' : quand se déroulera l'assemblée générale du Groupement Brevenne ?

Question bonus PVQuiz' : quand aura lieu la reprise en coupe Brevenne U13 pour la saison 2022-2023 ?



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 14 juin 2022

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, NOYERIE Patrick, POINT Jean Philippe, POULARD Gabriel

Groupelement Saône Métropole - 183 route de Genay, 01600 PARCIEUX (Permanence le lundi de 18H00 à 19H30)

SECRETARIAT

Nous sommes à la recherche de 2 personnes pour occuper une fonction du groupement Saône Métropole. Les personnes intéressées peuvent contacter le Président le lundi soir de 18H00 à 19H00.

COUPES GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Les finales auront lieu le dimanche 19 juin 2022 sur les installations de GENAY stade Arthur Roche (nouveau stade)

Coupe Christian Larivière U15 : FRANC LYONNAIS 1 – GOAL FC 1 à 10H00

Coupe Jean Large U17 : POINT DU JOUR 1 – EVEIL DE LYON 1 à 14H30

Coupe Maurice Pacard : LOSC 1 – RILLIEUX 1 à 16H30

COMMISSION U13

Championnat

Feuilles de matchs non parvenues au groupement journée du 21 mai 2022 : Plateau de RILLIEUX

Coupe ANAYA :

Finale le 18 juin 2022 sur les installations de COUZON AU MONT D'OR, **Rendez-vous des équipes à 8H15**

Composition des poules : **Poule A** : CALUIRE 1 – GOAL FC 2 – FONTAINES 1 – LYON/LA DUCHERE 3

Poule B : GOAL FC 3 – LYON/LA DUCHERE 2 – OL.SATHONAY 1 – FC VAULX 2

GOAL FC 3 est repêché au jonglage

Ordre des rencontres :	9H00	terrain 1: CALUIRE 1 – GOAL FC 2
	9H00	terrain 2: FONTAINES 1 – LYON/LA DUCHERE 3
	9H15	terrain 1: GOAL FC 3 – LYON/LA DUCHERE 2
	9H15	terrain 2: OL.SATHONAY 1 – FC VAULX 2
	10H00	terrain 1: CALUIRE 1 – FONTAINES 1
	10H00	terrain 2: GOAL FC 2 – LYON/LA DUCHERE 3
	10H15	terrain 1: GOAL FC 3 – OL.SATHONAY 1
	10H15	terrain 2: LYON/LA DUCHERE 2 – FC VAULX 2
	11H00	terrain 1: CALUIRE 1 – LYON/LA DUCHERE 3
	11H00	terrain 2: GOAL FC 2 – FONTAINES 1
	11H15	terrain 1: GOAL FC 3 – FC VAULX 2
	11H15	terrain 2: LYON/LA DUCHERE 2 – OL.SATHONAY 1

1^{ère} phase (matin)

Durée des rencontres: 1 fois 12 minutes. Jonglage: en alternance avec les matchs sur un terrain annexe

Classement : Nb de points, goal average particulier, jonglage, goal average général

Qualification: les 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule participent à la poule finale coupe ANAYA, les 3^{ème} et 4^{ème} participent à la poule finale coupe GROUPEMENT.

2^{ème} phase (apm)

Constitution: 2 poules de 4 (poule A pour la coupe ANAYA et poule B pour la coupe GROUPEMENT)

Durée des rencontres: 1 fois 12 minutes. Classement : Nb de points, goal average particulier, jonglage, goal average général



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

Coupe LARGE

Finale le 18 juin 2022 sur les installations de COUZON AU MONT D'OR **Rendez-vous des équipes à 8H45**

Composition des poules : **Poule A :** COUZON 1 – FC VAULX 3 – POINT DU JOUR 1 – MENIVAL 3

Poule B : LOSC 1 – RILLIEUX 1 – MENIVAL 2 – OL.SATHONAY 2

Ordre des rencontres :

9H30	terrain 1: COUZON 1 – FC VAULX 3
9H30	terrain 2: POINT DU JOUR 1 – MENIVAL 3
9H45	terrain 1: LOSC 1 – RILLIEUX 1
9H45	terrain 2: MENIVAL 2 - OL.SATHONAY 2
10H30	terrain 1: COUZON 1 – POINT DU JOUR 1
10H30	terrain 2: FC VAULX 3 – MENIVAL 3
10H45	terrain 1: LOSC 1 – MENIVAL 2
10H45	terrain 2: RILLIEUX 1 – OL.SATHONAY 2
11H30	terrain 1: COUZON 1 – MENIVAL 3
11H30	terrain 2: FC VAULX 3 – POINT DU JOUR 1
11H45	terrain 1: LOSC 1 – OL.SATHONAY 1
11H45	terrain 2: RILLIEUX 1 – MENIVAL 2

1^{ère} phase (matin)

Durée des rencontres: 1 fois 12 minutes. Jonglage: en alternance avec les matchs sur un terrain annexe

Classement : Nb de points, goal average particulier, jonglage, goal average général

Qualification: les 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule participent à la poule finale coupe LARGE, les 3^{ème} et 4^{ème} participent à la poule finale coupe GROUPEMENT.

2^{ème} phase (apm)

Constitution: 2 poules de 4 (poule A pour la coupe LARGE et poule B pour la coupe GROUPEMENT)

Durée des rencontres: 1 fois 12 minutes. Classement : Nb de points, goal average particulier, jonglage, goal average général

Nota: Toutes ces rencontres seront arbitrées par des officiels. Seul l'éducateur responsable sera au bord du terrain, les parents et accompagnateurs seront derrière la main courante. Aucun dérapage verbal et encore moins physique ne sera toléré. Toute infraction sera transmise à la commission de discipline du DLR



COMMISSION U11

Championnat

Feuilles de matchs non parvenues au groupement journée du 21 mai 2022

Plateau A502 organisé par OL.SATHONAY 2

Plateau B504 organisé par ECULLY 2

Plateau C502 organisé par FONTAINES 1

Plateau D503 organisé par LIMONEST 2

Plateau E502 organisé par EVEIL DE LYON 11

Plateau F501 organisé par RIVE DROITE 1

Plateau F502 organisé par FC VAULX 5



COMMISSION U7

Compte Rendu de la journée nationale du 12 juin 2022 à RIVE DROITE

Matin : 30 équipes prévues, 26 présentes. La matinée s'est très bien passée.

Après midi : 28 équipes prévues, 26 présentes. L'après midi s'est très bien déroulée malgré une chaleur épuisante.

Nous remercions le club de RIVE DROITE pour le prêt de ses installations ainsi que les éducateurs en validation de leur CFF1. Nos remerciements vont aussi aux techniciens de la CTJ dirigés par Thierry PESTRITO ainsi qu'aux membres du comité directeur.

Question PVQuiz' N°5 :

Question obligatoire PVQuiz' : quand auront lieu les finales de coupes seniors, U17 et U15 ?

Question bonus PVQuiz' : où aura lieu la phase finale de la coupe ANAYA ?



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 14 juin 2022

Boîte Postale 12233 – 69607 VILLEURBANNE cedex - Siège : 93 rue du 4 aout – 69100 VILLEURBANNE

Tél / Fax : 04.78.84.18.48.

Mails : lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr



SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD

- Remerciements chaleureux a l'ES TRINITE et son Président Mr GUIDICE d'avoir accueilli les finales de coupes du GLM U15 – U17 - SENIOR
- Remerciements au VENISSIEUX FC et à sa mairie pour l'accueil de la JND du dimanche 12 Juin.
- Remerciements à l'ASUL pour la réception des finales U 13 du GLM.

La saison 2022 se termine, à paraître prochainement le calendrier du foot d'animation 2023, on se retrouvera le jeudi 8 septembre pour l'AG du groupement (nous recherchons un club pour nous recevoir, merci de nous faire l'offre)



COMMISSION COUPES SENIORS - U15 - U17

Responsable : H. MOLINARI

Résultats des finales

Coupe GUICHARD :

FINALE : ES TRINITE 3 – UGA 1 0 - 1

Coupe U17

FINALE : FCL 2 – FC GERLAND 2 7-3 (en attente de la réserve posée par le FC GERLAND)

Coupe U15

FINALE : ES TRINITE 2 - SCBTP 1 5-0

Félicitations à toutes les équipes pour leur fair-play



COMMISSION U13

Responsables : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Feuilles de matchs non parvenues :

En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point) :

- Journée 7 : (Poule A) Match 24345492 : FC LYON 3 – FC GERLAND 1 (0F-3).
- Journée 7 : (Poule Exempt) Match : AS ALGERIENNE VILLEURBANNE 1 - JS IRIGNY 1 (0F-3).
- Journée 6 : (Poule A) Match 24345488 : CS LYON 8^{ème} 1 – VILLEURBANNE-UNITED FC 2 (0F-3).
- Journée 6 : (Poule B) Match 24345515 : CS LYON 8^{ème} 2 – FC GERLAND 2 (0F-3).
- Journée 7 : (Poule A) Match 24345493 : ES TRINITE 2 – CS LYON 8^{ème} 1 (0F-3).
- Journée 7 : (Poule B) Match 24345519 : AS MONTCHAT 2 – CS LYON 8^{ème} 2 (0F-3).



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

➡ COMMISSION COUPE DE GROUPEMENT U13

Responsables : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Les dernières rencontres de la catégorie U13 ont eu lieu le samedi 14 mai 2022 pour le championnat U13 et c'est donc les finales de coupe de Groupement en catégorie U13 qui ont clôturées cette saison ce samedi.

Un compte rendu complet retraçant la saison paraîtra dans les semaines à venir.

Nous tenons tout particulièrement à remercier la commune de Villeurbanne et le club de l'A.S.U.L. pour le prêt des installations et des terrains du stade Séverine.

Nous remercions tout particulièrement les bénévoles du club de l'A.S.U.L. pour leur présence tout au long de la matinée.

Nous remercions tout particulièrement la commission des arbitres du District de Lyon et du Rhône de football pour la mise à disposition de 2 arbitres à l'occasion de nos finales de Coupe de Groupement.

Nous remercions les joueurs, les éducateurs et les dirigeants des divers clubs présents à ces finales pour leur sportivité ainsi que leur fair-play.

Cette saison, c'est l'équipe du FC Lyon 5 qui s'illustre en catégorie U13.

Bravo aux finalistes qui sont l'équipe 3 de l'ES Trinité en seconde position, l'équipe 2 du FC Lyon en troisième position, l'équipe 5 de l'Olympique Lyonnais en quatrième position.

Bonnes vacances à tous.

➡ COMMISSION U7

Responsable : Christian MOUNIER glmu7@free.fr

Retour sur la JND : Sur les 53 équipes inscrites à la JND 42 équipes présentes.

Clubs totalement absents à la journée :

- ES TRINITE
- CHARLY
- ASUL
- LYON SPORT METROPLE
- JS IRIGNY
- FC ROULE
- ASAV
- OLYMPIQUE PIERRE BENITE

Beau temps et chaud nous avons tenu le planning horaire 9h -12h en écourtant légèrement la quatrième rotation (fatigue des enfants ; chaleur).

Bonne implication du staff de Vénissieux Fc et des éducateurs en validation de diplômes sur les terrains.

Remerciements aux membres du groupement pour leur présence, au photographe OLIVIER, vous retrouverez les photos de la JND à la fois sur le site du District ou sur notre compte Facebook Groupement Lyon Métropole

Remerciements appuyés au staff de VENISSIEUX FC pour l'accueil de la JND, aux dirigeants, éducateurs qui ont contribué à la réussite de cette matinée.

Les parents ainsi que les enfants ont appréciés les activités mises en place.

Tous les enfants sont repartis avec le sourire et avec une belle médaille comme souvenir et un sac à chaussures

Merci à Mathieu de la commission technique pour la coordination des divers ateliers ou c'était une première les parents pouvaient participer et découvrir une pratique ludique avec leur enfant (Foot golf ; Foot pétanque).

La JND clôture la saison on se retrouve pour la prochaine des le mois de septembre.

Question PVQuiz' N°5 :

Question obligatoire PVQuiz' : quand on eu lieu les dernières rencontres de la catégorie U13 ?

Question bonus PVQuiz' : combien d'équipes étaient présentes à la journée nationale des débutants ?



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 14 juin 2022

Membres : E. et A. MONTEIL — M. FOREST - JJ. ETCHEVERRY — E. CHAMOT – B. CAPOGROSSI - O. MONTEIL

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - Mail : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

Merci au club de l'USEL pour leur accueil lors de la journée nationale des débutants.

Très Belle ambiance, belle tenue des équipes, dirigeants, éducateurs et parents.

Un petit film circule sur Facebook ainsi que des photos qui seront sur le site du district.

INFOS IMPORTANTES :

Dates importantes : Journées prévues au calendrier merci de ne pas mettre de tournoi sur ces dates

U13 - U15 – U 17 – senior 18 juin Final coupe

COMMISSION COUPES U13 - U15 - U17 ET SENIORS

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

Les finales se dérouleront sur les terrains de Pont de Chérucy.

POUR TOUTES LES COUPES A 11 IL N'Y A PAS DE PROLONGATION. EN CAS D'EGALITE 5 TIR AU BUT

COUPE SENIOR : Terrain en herbe

Finale le 18/06/2022 à 19h00 : Muroise 1(D3) - Chaponnay 2(D1)

Muroise venez avec votre tablette

Vous êtes le recevant vous devez fournir 1 délégué prévoyez la chasuble

COUPE U 17 : Terrain en herbe

Finale le 18/06/2022 à 16h00 : Chasse 1(D3) - Sporting Nord Isère 1(D2)

Chasse venez avec votre tablette

COUPE U 15 : Terrain en herbe

Finale le 18/06/2022 à 14h00 : Mions 1(D2) - Sporting Nord Isère 1(D2)

Mions venez avec votre tablette

COUPE VALLEE DU RHONE U13 VDR

Règlement coupe U13 groupement

Article 10-B-5

3) Pour les coupes de groupement U13, à compter du 2^{ème} tour, les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de TROIS (3) joueurs ayant évolué en équipe(s) supérieur(s) les tours précédents.

Finale le 18/06/2022 à Pont de Chérucy à 9H30 convocation 8 h 30

Qualifié : Usel 2 - Muroise 1 - ASSP 4 – ASSP 3 - Ozon 1

Ordre des rencontres tirage effectué au DR pour gagner du temps

A – ST Priest 3

B – St Priest 4

C – Ozon 1



PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

D – Usel 2

E – Muroise 1

**Prévoir 2 jeux de maillots, vos ballons pour les jongles, Vos licences et votre feuille de jongle préremplie
Seul 2 éducateurs seront admis sur le terrain.**

COMMISSION U13

Jean Jacques Etcheverry : 06 50 33 66 44

Feuilles de match non parvenues

7 mai : Poule F Genas 4 – Usel 3

14 mai : Poule F Usel 3

COMMISSION U11

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 19 64 10 37

Feuilles de match non parvenues

Journée du 7 Mai : Poule D : ES Grenay.

Journée du 14 Mai : Poule A : USEL

Poule B : SC La Revolée

Poule D : CS Vaulxois – USEL

BILAN COMMISSION U11

Saison de reprise après l'épisode Covid entre 2020 et 2021, le nombre d'équipes engagées subit un retrait significatif. Nous avons eu 86 engagées dont 2 équipes de filles. Les saisons précédentes nous avons 96 équipes avec 5 équipes féminines. Les équipes féminines pouvaient opter cette saison pour une compétition gérées par la commission technique féminine. 450 plateaux ont été programmés sur 20 journées.

Cette année de reprise a été perturbée par la présence du Covid, provoquant des absences pour cause de contamination et de cas contacts. Au niveau administratif (envoi des feuilles de plateaux et renseignement de celles-ci) il y a une nette hausse du laisser-aller, et ceci toujours avec les mêmes clubs.

Souhaits pour la saison prochaine :

Reprendre la progression en effectif, et améliorer le retour des feuilles de plateaux et leur saisie.

COMMISSION U9

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 19 64 10 37

Journée du 7 Mai : AS Rhodanienne, Saint-Alban, SO Pont-de-Chéruy.

Journée du 21 Mai : FC Corbas - GS Chasse.

BILAN COMMISSION U9

Saison de reprise après l'épisode Covid entre 2020 et 2021, le nombre d'équipes engagées subit un retrait significatif. Nous avons eu 124 engagées dont 4 équipes de filles. La saison 2019-2020 nous avons 137 équipes avec 7 équipes féminines. 188 festifoot ont été programmés sur 12 journées.

Cette année de reprise a été perturbée par la présence du Covid, provoquant des absences pour cause de contamination et de cas contacts. Au niveau administratif (envoi des feuilles de plateaux et renseignement de celles-ci) il y a une nette hausse du laisser-aller, et ceci toujours avec les mêmes clubs.

Souhaits pour la saison prochaine :

Reprendre la progression en effectif, et améliorer le retour des feuilles de plateaux et leur saisie.



➡ COMMISSION U7

Éric CHAMOT : 06.58.55.24.57.

FEUILLES MANQUANTES :

Journée du 14 mai 2022 : Muroise foot : plateau N° U7-21-19-81 nous n'avons pas reçu les feuilles de votre plateau (feuille effectif et fiche bilan festifoot)

Compte rendu de la J.N.D.

Club organisateur : U.S.E.L.

Météo : Temps estival tout au long de la journée.

Température : 21° le matin – 32° l'après – midi.

Educateurs : Tous les éducateurs ont répondu présent sous la houlette de Elloh.

Club accueil : Un grand merci à Éric FRANCOLS président du club de l'USEL et à tous les bénévoles pour l'accueil et la disponibilité de tous et pour l'organisation de la manifestation.

Merci à la mairie de Jonage pour le traçage des terrains.

Équipes : Tous les clubs ont répondu présent, merci au club de COLOMBIER SATOLAS et à Christian SADIN pour avoir ajouté une équipe.

Total : 40 équipes sur 40.

Le déroulement des rotations s'est bien passé, un grand merci à ELLOH pour avoir infatigablement parcouru les 3 terrains pour guider les égarés.

Merci aussi à Nathalie FRASCA pour son implication dans l'atelier Fit-Foot qu'elle a animé avec patience et passion toute la journée.

Excellent comportement des équipes (éducateurs et enfants), ainsi que des parents.

Fair Play et bonne ambiance pendant les rencontres.

Début de la manifestation à 10h10 jusqu'à 12h05, reprise à 13h20 par une photo générale et fin à 15h20.

Remise des récompenses aux enfants à 15h30.

Question PVQuiz' N°5 :

Question obligatoire PVQuiz' : en U11, par rapport aux saisons précédentes,
le nombre d'équipes engagées a augmenté ou diminué ?

Question bonus PVQuiz' : combien d'équipes féminines U9 étaient engagées cette saison ?

REGLEMENT DU JEU

Le PVQuiz' fait sa grande rentrée dans vos procès-verbaux. Dorénavant, lors de la sortie hebdomadaire des PV chaque jeudi, un quiz y sera intégré.

Le but du jeu est simple, répondre à un maximum de questions. Le nombre de questions variera entre 16 et 20 questions : une par commission et six questions concernant les cinq groupements du District de Lyon et du Rhône.

Les questions se trouvent en bas de certaines pages, en rouge.

Concernant les questions des différents groupements, il est obligatoire de répondre à la « question obligatoire » de votre groupement concerné.

Par la suite vous pourrez répondre aux « questions bonus » des autres groupements mais aussi du vôtre.

Exemple : Monsieur DURANT, responsable technique d'un club appartenant au groupement Lyon métropole, joue. Il arrive à répondre à 14 questions générales, puis il répond à sa « question obligatoire » celle de son groupement (Lyon métropole).

Ensuite, il choisit de répondre à toutes les questions bonus de tous les groupements, y compris le sien afin de maximiser ses chances de gagner.

Une bonne réponse = 1 point ; mauvaise ou sans réponse = 0 point.

Comment retourner ses réponses ?

Pour vos réponses, un document sera disponible en fin de PV et également sur notre site internet, sous le lien PDF du PV dans la rubrique DOCUMENT -> PROCES-VERBAUX—FOOT LYON RHONE

Le fichier doit être nommé de la façon suivante : NOM-PRENOM-CLUB et il doit être envoyé à cdip@lyon-rhone.fff.fr

Merci de compléter TOUTES les informations demandées dans le document afin de pouvoir vous identifier.

Les réponses sont à envoyer au plus tard le dimanche qui suit la sortie du PV à minuit.

Comment gagner ?

Pour gagner c'est simple, il suffit de répondre juste à un maximum de questions sur un maximum de PV.

Différentes récompenses seront à gagner pour le lancement du jeu :

- **Récompense 1** : tous les participants au jeu du premier PV seront récompensés !
- **Récompense 2** : lors de l'Assemblée Générale du mois de juin, les deux premiers du classement se verront récompensés de **deux places en salon** à un match de l'OL, sous le même système de classement mis à jour chaque semaine.
- **Récompense Club** : un total des points de toutes les personnes du même club sera établi, le club qui ressortira à la première place du classement sera récompensé d'un bon d'achat.

En cas d'égalité, les dates d'envois des réponses seront prises en compte.

Pour d'éventuelles question sur le règlement du jeu, contacter l'adresse électronique suivante :

cdip@lyon-rhone.fff.fr

En cas de litige, seul le bureau du comité directeur sera décisionnaire

BONNE CHANCE À TOUS !

PVQuiz' N°5

Nom : _____

Prénom : _____

Club : _____

Fonction dans le club : _____

Numéro de Téléphone : _____

Mail : _____

Commentaire : _____

Tableau des réponses à compléter

<u>QUESTIONS</u>	<u>REPONSES</u>
1/ Commission des coupes	
2/ Commission de délégation	
3/ Commission des règlements	
4/ Commission de discipline	
5/ Commission d'appel	
6/ Commission sportive et des compétitions	
7/ Commission féminine	
8/ Foot entreprise	
9/ Commission futsal	
10/ Foot loisirs	
11/ Groupement Beaujolais	Question obligatoire : Question bonus :
12/ Groupement Brévenne	Question obligatoire : Question bonus :
13/ Groupement Saône métropole	Question obligatoire : Question bonus :
14/ Groupement Lyon métropole	Question obligatoire : Question bonus :
15/ Groupement Vallée du Rhône	Question obligatoire : Question bonus :



FOOT LYON RHÔNE

PV 558 DU JEUDI 16 JUIN 2022

RENCONTRES ET DESIGNATIONS

WEEK-END DU 17 AU 19 JUIN 2022

Féminines U15 D1 A 8 / Phase 2			Poule A	3164
Samedi	18/06/2022	10H		
24276224	59052.2		Ach 1- F.C. Bords De Saone 1	Stade Henri Frechat à ST PIERRE DE CHANDIEU
	Arbitre centre			
	Délégué principal			
Samedi	18/06/2022	14H		
24276222	59050.2		Usvj 1- Venissieux Fc 2	Stade Roger Poulenard à JONS
	Arbitre centre			demande club par mail TL
	Délégué principal			
Dimanche	19/06/2022	10H		
24276223	59051.2		O. St Genis Laval 1- Villefranche Fc 1	Stade Clos De Beauregard 2 à ST GENIS LAVAL
	Arbitre centre			
	Délégué principal			
Dimanche	19/06/2022	11H		
24276225	59053.2		Grpt Fem Asef/Fclsd 1- Asvel Villeurbanne F 1	Camille Ninel à ECULLY
	Arbitre centre			
	Délégué principal			
Féminines U15 D1 A 8 / Phase 2			Poule B	3165
Samedi	18/06/2022	14H		
24276280	59080.2		F.C. Gerland Lyon 1- Lyon Duchere 1	Plaine De Jeux Gerland N° 04 à LYON 07
	Arbitre centre		ZARAOUI Narjes 9603123760 8 km	
	Délégué principal			
24276281	59081.2		Sud Lyonnais F 2013 1- Meyzieu 1	Stade Municipal 1 à SOLAIZE
	Arbitre centre			demande club TL
	Délégué principal			
Samedi	18/06/2022	15H30		
24276279	59079.2		Non affecté 4- U.S. Millery Vourles 1	
	Arbitre centre			
	Délégué principal			
Samedi	18/06/2022	17H		
24276278	59078.2		Ev. De Lyon Fem 2- Domtac Fc 1	Stade Xavier Guillemet à VILLEURBANNE
	Arbitre centre			
	Délégué principal			
Féminines U15 D1 A 8 / Phase 2			Poule C	3166
Samedi	18/06/2022	14H		
24276335	59107.2		Fcrv 1- Ev. De Lyon Fem 1	Stade Municipal à ST GEORGES DE RENEINS
	Arbitre centre			
	Délégué principal			
24276336	59108.2		El.S. De Chaponost 1- G F C 1	Stade Henri Loynet à CHAPONOST
	Arbitre centre			
	Délégué principal			
Samedi	18/06/2022	15H30		
24276334	59106.2		Lyon Duchere 2- Rillieux Oly. 1	Stade De La Sauvegarde à LYON 09
	Arbitre centre			
	Délégué principal			
Féminines U15 D1 À 11 / Phase Unisue			Poule U	3163
Samedi	18/06/2022	14H		
24290150	59186.2		Ev.S. Genas Azieu Fe 1- Chassieu Decines F.C 1	Stade Edmond Pouzet 1 à GENAS
Samedi	18/06/2022	15H30		
24290148	59184.2		Lyon Football Fc 1- F.C. Pontcharra St L 1	Stade Du Clos Layat 3 à LYON 08

Féminines U15 D1 À 11 / Phase Unisue	Poule U	3163
---	----------------	-------------

Samedi 18/06/2022 15H30

24290149 59185.2 St Priest As 1- Non affecté 6 Stade Jean Bouin 2 à ST PRIEST

Dimanche 19/06/2022 10H

24290151 59187.2 Venissieux Fc 1- C.F.F. 1968 1 Stade Auguste Delaune 2 à VENISSIEUX

Coupe Magat Beaujolais Sen / Phase Unique	Poule Unique	138
--	---------------------	------------

Dimanche 19/06/2022 17H

24530497 60997.1 (SE D3) St. Amplepuisien 2- Domtac Fc 2 (SE D1) Stade Dufour Revillon à BEAUJEU

Arbitre centre DEFOIX Vincent 2519429309 17 km
 Arbitre assistant 1 GAILLETON Jerome 2599861676 17 km
 Arbitre assistant 2 BERUJON Christophe 2558633607 17 km
 Délégué principal GRAU Eric 2547939573 55 km
 Observateur principal

Coupe Des Vignerons Beaujolais / Phase Unique	Poule Unique	229
--	---------------------	------------

Dimanche 19/06/2022 14H30

24530520 60998.1 (SE D4) Chambost Allieres - Sud Azergues Foot 2 (SE St 1 D4) Stade Dufour Revillon à BEAUJEU

Arbitre centre BERUJON Christophe 2558633607 17 km
 Arbitre assistant 1 GAILLETON Jerome 2599861676 17 km
 Arbitre assistant 2 DEFOIX Vincent 2519429309 17 km
 Observateur principal

Coupe Ballandras Brev Seniors / Phase Unique	Poule Unique	143
---	---------------------	------------

Dimanche 19/06/2022 16H30

24523770 60975.1 (SE D4) J.St.O. Givors 2- Craponne As 2 (SE D2) Stade Jean Pluvy à ST PIERRE LA PALUD

Arbitre centre MOLINO Alessandro 2548621232 11 km
 Arbitre assistant 1 ABBEZOT Judicael 2598611223 40 km
 Arbitre assistant 2 HAMADA Ali 2510692405 64 km
 Délégué principal DUCHAMP Alain 2599862089 16 km
 Observateur principal

Coupe Monts Lyonnais Brevenne / Phase Unique	Poule Unique	234
---	---------------------	------------

Dimanche 19/06/2022 14H

24523787 60976.1 (SE D4) Ent F.C. Rontalon 1- Bessenay Club 1 (SE D4) Stade Jean Pluvy à ST PIERRE LA PALUD

Arbitre centre HAMADA Ali 2510692405 64 km
 Arbitre assistant 1 ABBEZOT Judicael 2598611223 40 km
 Arbitre assistant 2 MOLINO Alessandro 2548621232 11 km
 Délégué principal VERRIER Denis 2599865079 70 km
 Observateur principal

Coupe M.Pacard Gsm Seniors / Phase Unique	Poule Unique	172
--	---------------------	------------

Dimanche 19/06/2022 16H30

24530739 61006.1 (SE D1) C. Lyon Ouest S.C.- Rillieux Olym 1 (SE D1) 1 Complexe Sportif Arthur Roche à GENAY

Arbitre centre SYLLA Moustapha 2543859587 32 km
 Arbitre assistant 1 ABADA Abdelkader 2545725622 21 km
 Arbitre assistant 2 FOREST Antoine 2545397441 29 km
 Délégué principal DELATTRE MARET Christel 2545392473 10 km
 Délégué adjoint 2 LAMBERT Laurent 2545605444 14 km

Coupe Gvr Seniors / Phase Unique	Poule Unique	2316
---	---------------------	-------------

Samedi 18/06/2022 19H

Coupe Gvr Seniors / Phase Unique			Poule Unique		2316
----------------------------------	--	--	--------------	--	------

Samedi 18/06/2022 19H

24526471	60986.1	(SE D3) Muroise Foot 1- Chaponnay Mar 2 (SE D1)			Complexe Sportif Grammont 1 à PONT DE CHERUY
Arbitre centre		OUNNAS Hacene	2520251768	35 km	
Arbitre assistant 1		MELLOUK Mehdi	2599864776	38 km	
Arbitre assistant 2		CHEKROUN Smail	2548416470	36 km	
Délégué principal		VERRIER Denis	2599865079	74 km	
Observateur principal					

Coupe De Lyon/Rhone Veterans / Phase Unique			Poule Unique		146
---	--	--	--------------	--	-----

Samedi 18/06/2022 19H

24532788	61014.1	(VETERANS) E.S. St Priest - U.S.M Pierre Benite 5 (VETERANS)			Stade Jean Oboussier 1 à NEUVILLE SUR SAONE
Arbitre centre		DUCHENE Yvan	2510460407	14 km	
Arbitre assistant 1		BELAMRI Larbi	2568623101	36 km	
Arbitre assistant 2		ABDI Kamel	2568640350	27 km	
Délégué principal		KEROUANI Hocine	2510044056	26 km	

Coupe De Lyon Et Du Rhone U20 / Phase Unique			Poule Unique		76
--	--	--	--------------	--	----

Dimanche 19/06/2022 17H

24532722	61009.1	(U20 D1) Menival F.C. 1- Chassieu Decines F.C 1 (U20 D1)			Stade Paul Verguin 1 à MORNANT
Arbitre centre		KAYADJANIAN Armand	2544304448	27 km	
Arbitre assistant 1		SOUAK Idir	2544344171	30 km	
Arbitre assistant 2		SCOTTO DI SUOCCIO Alexandre	2544397494	13 km	
Délégué principal		GUETTY Maud	2508691673		
Observateur principal		CIMIER Guillaume	199151884	47 km	

Coupe De Lyon Et Du Rhone U17 / Phase Unique			Poule Unique		77
--	--	--	--------------	--	----

Dimanche 19/06/2022 14H30

24532721	61008.1	(U17 D2) F.C. Ste Foy Les - F.C. Pontcharra St L 1 (U17 Lyo 1 D1)			Stade Paul Verguin 1 à MORNANT
Arbitre centre		CHEKIR Bilal	2547340455	32 km	
Indispo Arbitre assistant 1		DUBOSCLARD Kevin	2545093804	35 km	
Indispo Arbitre assistant 2		SELLAM Hamza	2546076585	77 km	
Délégué principal		BOUVARD Nathalie	9602293800	29 km	
Observateur principal		CIMIER Guillaume	199151884	47 km	

Coupe Beaujolais U17 / Phase Unique			Poule Unique		232
-------------------------------------	--	--	--------------	--	-----

Samedi 18/06/2022 17H

24530527	60999.1	(U17 D3B) Et.S. Lierguoise - St. Amplepuisien 1 (U17 D2) 2			Stade Dufour Revillon à BEAUJEU
Arbitre centre		MEDJDOUB Ali	2545131619	34 km	
Arbitre assistant 1		MATHLOUTI Rayan	2545662668	74 km	
Arbitre assistant 2		MABROUK Fares	2546193344	17 km	
Délégué principal		DESHAYES Pascal	2599861571	58 km	

Coupe Gsm J.Large U17 / Phase Unique			Poule Unique		225
--------------------------------------	--	--	--------------	--	-----

Dimanche 19/06/2022 14H30

24530738	61005.1	(U17 D3) F.C Point Jour 1- Ev. De Lyon 1 (U17 D2)			Complexe Sportif Arthur Roche à GENAY
Arbitre centre		ZAIDI Kahina	2546323322	24 km	
Arbitre assistant 1		GHERMOUL Hocine	2547666948	24 km	
Arbitre assistant 2		MOHAMMEDI Mariya	9602726959	51 km	
Délégué principal		DELATTRE MARET Christel	2545392473	10 km	

Coupe Gvr U17 / Phase Unique			Poule Unique		169
------------------------------	--	--	--------------	--	-----

Samedi 18/06/2022 16H

Coupe Gvr U17 / Phase Unique			Poule Unique		169
------------------------------	--	--	--------------	--	-----

Samedi 18/06/2022 16H

24527320	60994.1	(U17 D3B) Grpe S. De - Sporting Nord Isere 1 (U17 Chasse S/ 1 D2)	Complexe Sportif Grammont 1 à PONT DE CHERUY	
Arbitre centre	COSAN Emre	2545938378	59 km	
Arbitre assistant 1	ICHOU Yacine	2547005403	33 km	
Arbitre assistant 2	VALOUR Francis	9603474065	32 km	
Délégué principal	HERNANDEZ Jean Marie	2510056170	38 km	

Coupe De Lyon Et Du Rhone U15 / Phase Unique			Poule Unique		78
--	--	--	--------------	--	----

Dimanche 19/06/2022 10H

24532720	61007.1	(U15 D1) Lyon Football Fc 2- Fc Colombier-Satolas 1 (U15 D1)	Stade Paul Verguin 1 à MORNANT	
Indispo Arbitre centre	AYAR Ayoub	2546347832	41 km	
Indispo Arbitre assistant 1	BEJAoui Amine	2547927349	26 km	
Arbitre assistant 2	MABROUK Fares	2546193344	69 km	
Délégué principal	BERTORA Emilie	9603754666	36 km	
Observateur principal	CIMIER Guillaume	199151884	47 km	

Coupe Beaujolais U15 / Phase Unique			Poule Unique		231
-------------------------------------	--	--	--------------	--	-----

Samedi 18/06/2022 14H30

24530529	61001.1	(U15 D2) Et.S. Lierguoise 1- Domtac Fc 2 (U15 D1)	Stade Dufour Revillon à BEAUJEU	
Arbitre centre	MATHLOUTI Rayan	2545662668	74 km	
Arbitre assistant 1	MEDJDOUB Ali	2545131619	34 km	
Arbitre assistant 2	MABROUK Fares	2546193344	17 km	
Délégué principal	BENNOUI Nadia	9603457279	78 km	

Coupe Gsm C. Lariviere U15 / Phase Unique			Poule Unique		175
---	--	--	--------------	--	-----

Dimanche 19/06/2022 10H

24530737	61004.1	(U15 D1) F. C. Franc - Goal Fc 1 (U15 D1) Lyonnais 1	Complexe Sportif Arthur Roche à GENAY	
Arbitre centre	GHERMOUL Hocine	2547666948	24 km	
Arbitre assistant 1	ZAIDI Kahina	2546323322	24 km	
Arbitre assistant 2	MOHAMMEDI Mariya	9602726959	51 km	
Délégué principal	LAMBERT Laurent	2545605444	14 km	

Coupe Gvr U15 Mejean / Phase Unique			Poule Unique		170
-------------------------------------	--	--	--------------	--	-----

Samedi 18/06/2022 14H

24526465	60984.1	(U15 D2) Am.Laiq. Mions 1- Sporting Nord Isere 1 (U15 D2)	Complexe Sportif Grammont 1 à PONT DE CHERUY	
Arbitre centre	ICHOU Yacine	2547005403	33 km	
Arbitre assistant 1	COSAN Emre	2545938378	59 km	
Arbitre assistant 2	VALOUR Francis	9603474065	32 km	
Délégué principal				

Barrage Seniors D1 Acc Ligue / Unique			Poule U		3224
---------------------------------------	--	--	---------	--	------

Samedi 18/06/2022 14H30

24532768	61010.1	(SE D1) St Fons Co 1- C.S Meginand 1 (SE D1)	Stade Jean Oboussier 1 à NEUVILLE SUR SAONE	
Arbitre centre	MARION Vincent	2529415562	67 km	
Arbitre assistant 1	MEAUDRE Cedric	2538653760	79 km	
Arbitre assistant 2	BELAID Faouzi	2520350612	43 km	
Délégué principal	LEMHEMA Yannis	2578620469	52 km	
Délégué adjoint 1				
Observateur principal				

Finale Championnat Seniors D1 / Unique			Poule U		3225
--	--	--	---------	--	------

Samedi 18/06/2022 16H30

Finale Championnat Seniors D1 / Unique

Poule U

3225

Samedi 18/06/2022 16H30

24532772 61012.1	(SE D1) Decines Uga 1- Asvel Villeurbanne 1 (SE D1)	Stade Jean Oboussier 1 à NEUVILLE SUR SAONE
Arbitre centre	TALL Moussa	2510791537 67 km
Arbitre assistant 1	HENRY Thomas	2546490176 26 km
Arbitre assistant 2	CHAOUCH Sami	2599864618 40 km
Délégué principal	BENDJEDDOU Mourad	2520246748 19 km
Observateur principal		



AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club : 504671 U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES								
Dossier :	20283546	du	08/06/2022	Coupe De Lyon/Rhone Veterans/ Phase Unique	Poule Unique	24522421	03/06/2022	
Personne :		TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			07/06/2022	07/06/2022		23,00€

Club : 504730 A.S. CRAPONNE								
Dossier :	20283492	du	08/06/2022	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	24522415	05/06/2022	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			07/06/2022	07/06/2022		23,00€

Club : 521194 U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE								
Dossier :	20283545	du	08/06/2022	Coupe De Lyon/Rhone Veterans/ Phase Unique	Poule Unique	24522421	03/06/2022	
Personne :		TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			07/06/2022	07/06/2022		23,00€

Club : 525631 AM.LAIQ. MIONS								
Dossier :	20283542	du	08/06/2022	Coupe De L'Avenir Futsal/ Phase Unique	Poule Unique	24522526	04/06/2022	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			07/06/2022	07/06/2022		23.00€

Club : 533109 F.C. GERLAND LYON								
Dossier :	20285614	du	10/06/2022	Veterans/ Phase Unique	Poule D	24087313	03/06/2022	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète			07/06/2022	07/06/2022		8,00€

Club : 546317 F.C. CHAPONNAY MARENNES								
Dossier :	20283497	du	08/06/2022	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	24522415	05/06/2022	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			07/06/2022	07/06/2022		23,00€

Club : 548271 CHAMBOST ALLIERES ST JUST AVRAY								
Dossier :	20283537	du	08/06/2022	Coupe Des Vignerons Beaujolais/ Phase Unique	Poule Unique	24522856	05/06/2022	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			07/06/2022	07/06/2022		23,00€

Club : 551384 BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS								
Dossier :	20283535	du	08/06/2022	Coupe Des Vignerons Beaujolais/ Phase Unique	Poule Unique	24522856	05/06/2022	
Personne :				TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			07/06/2022	07/06/2022		23.00€

Club : 551420 F. C. DU FRANC LYONNAIS							
Dossier :	20283500	du	08/06/2022	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	24522414	05/06/2022
Personne :	TRE - TRESORERIE						

Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	07/06/2022	07/06/2022		23,00€

Club :	560508	GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE				
Dossier :	20283501	du	08/06/2022	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	24522414 05/06/2022
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	07/06/2022	07/06/2022		23,00€

Club :	563791	HAUTS LYONNAIS				
Dossier :	20285285	du	10/06/2022	Coupe Brevenne U15/ Phase Unique	Poule Unique	24523029 04/06/2022
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	07/06/2022	07/06/2022		20,00€

Club :	580924	FRANCE FUTSAL RILLIEUX				
Dossier :	20283543	du	08/06/2022	Coupe De L'Avenir Futsal/ Phase Unique	Poule Unique	24522526 04/06/2022
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	07/06/2022	07/06/2022		23,00€

Club :	590456	LYON 6 FUTSAL				
Dossier :	20285617	du	10/06/2022	Futsal D2/ Phase Unique	Poule A	23495732 31/05/2022
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	07/06/2022	07/06/2022		8,00€